

25-A-0143

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

COMITE SOCIAL TERRITORIAL - AJUSTEMENT DE LA COMPOSITION

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu la loi °2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret °2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n°22-C-0118 du conseil métropolitain en date du 29 avril 2022 portant détermination du nombre de représentants du personnel de l'établissement et maintien du paritarisme au sein du comité social territorial ;

Vu l'arrêté n°25-A-0055 du 6 mars 2025, portant composition du comité social territorial;

Considérant qu'il convient de procéder à des modifications au sein du collège des représentants de l'établissement ;

Considérant le décès de Monsieur Alain PLUSS (Métropole Passion Commune) comme représentant de l'établissement au sein du comité social territorial ;

Considérant qu'il convient de pouvoir les sièges vacants ;

25-A-0143



**Arrêté
Du Président**

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n°25-A-0055 du 6 mars 2025 est abrogé ;

Article 2. La Liste des membres du comité social territorial en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit:

Titulaires	Suppléants
M. Nicolas DETERPIGNY	M. Michel COLIN
M. André-Luc DUBOIS	Mme Sylvie MAZZOLINI
M. Christian MATHON	M. Alexis HOUSET
M. Thierry ROLLAND	M. Alain CAMBIEN
Mme Catherine LEFEBVRE	M. André PAU
Mme Maryse MOREAUX	M. Sébastien BROGNIART
M. Jean-Claude MENAULT	Mme Dominique PIERRE-RENARD
M. Martin DAVID-BROCHEN	Mme Anne GOFFARD
Mme Marie TONNERRE-DESMET	M. Frédéric MINARD
Mme Magalie GLADISZ-SEBILLE	Mme Isabelle PARIS
M. Ghislain PLANCKE	Mme Stéphanie DUCRET

Article 3. Parmi la liste des membres titulaires du comité social territorial, M. Christian MATHON, Vice-Président, est désigné représentant de M. Damien CASTELAIN pour assurer la présidence du comité ;

Article 4. En cas d'empêchement du président de l'instance, la suppléance est assurée par l'un des membres du collège des représentants de l'établissement, désigné par M. Christian MATHON ;

Article 5. La liste des membres du comité social territorial en qualité de représentants du personnel s'établit comme suit:



**Arrêté
Du Président**

Titulaires	Suppléants
M. Frédéric PARISOT (CGT)	M. Eric BRACCIA (CGT)
Mme Julie GAYRAUD-VAISSIERES (CGT)	Mme Camille LONGUEVAL (CGT)
M. Vincent MACE (CGT)	M. Martin PASERO (CGT)
	Mme Stéphanie GADAUT (CGT)
M. Romain AUDOUX (FO)	Mme Christine NOULLET (FO)
M. Emmanuel BUGNER (FO)	M. Nicolas CAMBIER (FO)
M. Romuald MENEGATTI (FSU)	M. François DUVERNAY (FSU)
Mme Fanny SENECHAL (FSU)	Mme Agnès FISZER (FSU)
M. David DEBUCQUET (Autonomes)	M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)
Mme Laëtitia LEPAGE (Autonomes)	Mme Vanessa SERRURIER (Autonomes)
M. Christian FRELING (CFDT)	Mme Dorothée HAILLET (CFDT)
Mme Fatima ABDELLAOUI (Sans étiquette)	

Article 6. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 7. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la,
Métropole Européenne de Lille

Damien CASTELAIN

13 MAI 2025



25-A-0144

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**COMITE SOCIAL TERRITORIAL - FORMATION SPECIALISEE - AJUSTEMENT DE LA
COMPOSITION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le code la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 22-C-0118 du conseil en date du 29 avril 2022 portant détermination du nombre de représentants du personnel de l'établissement et maintien du paritarisme au sein du comité social territorial ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0056 du 6 mars 2025 portant composition de la formation spécialisée du comité social territorial ;

Considérant le décès de Monsieur Alain PLUSS (Métropole Passion Commune) comme représentant titulaire, il convient par conséquent de pourvoir le siège vacant ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n°25-A-0056 du 6 mars 2025 susvisé est abrogé ;

25-A-0144



**Arrêté
Du Président**

Article 2. La liste des membres de la formation spécialisée du comité social territorial en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit:

Titulaires	Suppléants
M. Nicolas DETERPIGNY	M. Michel COLIN
M. André-Luc DUBOIS	Mme Sylvie MAZZOLINI
M. Christian MATHON	M. Alexis HOUSET
M. Thierry ROLLAND	M. Alain CAMBIEN
Mme Catherine LEFEBVRE	M. André PAU
Mme Maryse MOREAUX	M. Sébastien BROGNIART
M. Jean-Claude MENAULT	Mme Dominique PIERRE-RENARD
M. Martin DAVID-BROCHEN	Mme Anne GOFFARD
Mme Marie TONNERRE-DESMET	M. Frédéric MINARD
Mme Magali GLADYSZ-SEBILLE	Mme Isabelle PARIS
M. Ghislain PLANCKE	Mme Stéphanie DUCRET

Article 3. Parmi la liste des membres titulaires de la formation spécialisée du comité social territorial, M. Christian MATHON, vice-Président, est désigné représentant de M. Damien CASTELAIN pour en assurer la présidence ;

Article 4. En cas d'empêchement du président de l'instance, la suppléance est assurée par l'un des membres du collège des représentants de l'établissement, désigné par M. Christian MATHON ;

Article 5. La liste des membres de la formation spécialisée du comité social territorial en qualité de représentants du personnel s'établit comme suit:



**Arrêté
Du Président**

Titulaires	Suppléants
M. Eric BRACCIA (CGT)	Mme Céline VANDENBERGHE (CGT)
Mme Julie GAYRAUD-VAISSIERES (CGT)	M. Paul MONDINO (CGT)
M. Frédéric PARISOT (CGT)	M. Régis VANDENBOSSCHE (CGT)
Mme Camille LONGUEVAL (CGT)	M. Matthieu ANDERNACK (CGT)
M. Nicolas CAMBIER (FO)	M. Romain AUDOUX (FO)
Mme Christine NOULLET (FO)	Mme Magali VANDENBERGHE HERLEM (FO)
M. François DUVERNAY (FSU)	M. David SPEYBROEK (FSU)
Mme Agnès FISZER (FSU)	Mme Sandrine MUSA (FSU)
M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)	Mme Catherine DEMARE (Autonomes)
Mme Vanessa SERRURIER (Autonomes)	Mme Juliette LEFORT (Autonomes)
Dorothee HAILLET (CFDT)	M. Christophe FRELING (CFDT)

Article 6. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 7. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN



13 MAI 2025

25-A-0149

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE SIGNATURE - RESPONSABLES DE SERVICE - MODALITES
D'ABSENCE OU D'EMPECHEMENT**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0067 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu la note de service du 4 mars 2025 portant nominations et intérim ;

Vu l'organigramme des services ;

Considérant qu'il convient d'assurer la continuité des services publics de la Métropole européenne de Lille et la bonne administration de l'établissement, notamment par une répartition adaptée des actes à signer entre les responsables de service ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 25-A-0066 susvisé est abrogé ;

25-A-0149



Arrêté Du Président

Article 2. Délégation de signature des actes listés au présent article et à l'annexe n° 6 est accordée par ordre de priorité comme suit :

TITRE 1 : COMMANDE PUBLIQUE

Chapitre 1 : Passation des marchés et des concessions d'aménagement aux risques de la MEL

- Aux responsables de service listés à l'annexe 4 bis du présent arrêté la passation et l'exécution des marchés d'un montant initial inférieur à 25 000 € HT ;
- Aux Directeurs généraux adjoints ainsi qu'à leurs adjoints respectifs listés à l'annexe n° 1 du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne dans les limites de ses domaines d'intervention, pour les documents et pièces suivants :
 - Passation et exécution des marchés dont le montant initial est supérieur ou égal à 25 000 € HT et inférieur à 90 000 € HT à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement et dès lors que les crédits sont prévus au budget.
En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.
Les décisions relatives à la passation et l'exécution impliquent l'autorisation de prendre les actes d'exécution en application de ces contrats et de procéder à leur règlement ;
 - Signature de bons de commande d'un montant supérieur à 100 000 € HT et inférieur ou égal à 200 000 € HT.
- Aux responsables de service listés à l'annexe n° 2 du présent arrêté pour les documents et pièces suivants :
 - Convocation de la commission d'appel d'offres ou du jury après une première réunion sans quorum ;
 - Information des candidats non retenus (stade des candidatures) ;
 - Communication des motifs de rejet des candidatures ;
 - Information des candidats non retenus (stade des offres) ;
 - Courrier de notification ;
 - Transmission en préfecture ;

25-A-0149



Arrêté Du Président

- Information du préfet de la date de notification du marché ;
- Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
- Information des candidats de la déclaration sans suite ;
- Communication des motifs de rejet des offres ;
- Tout document relatif aux refus de demandes d'accès aux documents administratifs liés à la procédure de passation ou aux pièces contractuelles ;
- Information des candidats non lauréats (concours) ;
- Information des lauréats non retenus (concours).

Chapitre 2 : Exécution des marchés

- Aux responsables de service listés à l'annexe n° 2 du présent arrêté pour les documents et pièces suivants :
 - Les reconductions et non-reconductions de marchés ;
 - L'envoi des avenants en préfecture ;
 - Les courriers de notification des avenants ;
 - Les courriers de notification des décisions de prolongations de délai ;
 - La convocation de la CAO après une première réunion sans quorum ;
 - Les certificats administratifs.

- Aux responsables de service listés à l'annexe n° 3 du présent arrêté pour les documents et pièces suivants :
 - Les certificats administratifs ;
 - Les courriers de mainlevée de caution et de garantie ;
 - Les courriers de notification d'actes de sous-traitance ;
 - Les courriers de notification de décomptes de pénalités ;
 - La délivrance de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité en cas de cession ou de nantissement des créances résultant des marchés ;
 - Tout document relatif aux demandes d'accès aux documents administratifs en matière d'exécution de marchés publics.

- Aux responsables de service listés à l'annexe n° 4 du présent arrêté pour les documents et pièces suivants :
 - Les bons de commande selon le montant renseigné dans l'annexe 4 ;
 - Les ordres de service ;

25-A-0149



Arrêté Du Président

- Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant ;
- Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés ;
- Le décompte des pénalités de retard ;
- Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'œuvre interne ;
- Les ouvertures et les fermetures des compteurs ;
- Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries ;
- Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves ;
- Les décomptes généraux des marchés de travaux ;
- Les certifications pour service fait.

Chapitre 3 : Passation des concessions de services et de travaux et des concessions d'aménagement aux risques du concessionnaire

- Au responsable de service indiqué à l'annexe n° 5 du présent arrêté pour les documents et pièces suivants :
 - Envoi du dossier de consultation des entreprises ;
 - Information des candidats non retenus (stade des candidatures) ;
 - Communication des motifs de rejet des candidatures ;
 - Courrier de notification ;
 - Information des candidats de la déclaration d'infructuosité ;
 - Information des candidats de la déclaration sans suite ;
 - Information des candidats non lauréats (stade des offres) ;
 - Communication des motifs de rejet des offres ;
 - Convocation de la commission de concession de service (article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales) ou de la commission de concession d'aménagement (article R. 300-9 du code de l'urbanisme) après une première réunion sans quorum ;
 - Transmission en préfecture ;
 - Tout document relatif aux refus de demandes d'accès aux demandes administratifs liés à la procédure de passation ou aux pièces contractuelles.

- Aux responsables des pôles "Réseaux, services, mobilité et transports", "Développement territorial et social" et "Développement économique et emploi" listés à l'annexe n° 5 bis du présent arrêté, dans la limite des attributions de leur direction, service ou unité fonctionnelle, pour les documents et pièces suivants :

25-A-0149



Arrêté Du Président

- Les procès-verbaux de remise de bien.

TITRE 2 : ACTES D'ADMISTRATION GÉNÉRALE

- Aux responsables de service pour les actes et documents d'administration générale tels que repris à l'annexe n° 6 du présent arrêté ;
- Aux Chefs de service, Directeurs, Directeurs généraux adjoints et Directeur général des services, et leurs adjoints respectifs, pour les ordres de mission des agents relevant de leur autorité hiérarchique respective.

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement des responsables de service listés aux annexes n° 1 à 6, délégation de signature est accordée à Mmes et MM. les Vice-Présidents ou Conseillers métropolitains délégués, chacun en ce qui le concerne, au regard de leurs délégations de fonctions, pour la signature des actes visés à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4. En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-Présidents ou Conseillers métropolitains délégués :

- Pour tout acte ou document relevant des attributions du Conseil déléguées à M. le Président et ayant fait l'objet d'une délégation de signature aux membres de l'exécutif ;
- Pour tout acte et document relevant des pouvoirs propres de M. le Président et ayant fait l'objet d'une délégation de signature aux membres de l'exécutif ;

Et pour tout acte ou document dont la signature n'a pas été déléguée aux membres de l'exécutif et qui relève soit des pouvoirs propres de M. le Président soit des attributions du Conseil déléguées à M. le Président ;

Délégation de signature des actes et documents afférents est accordée par ordre de priorité :

1. À Monsieur le Vice-Président Éric SKYRONKA ;
2. À Monsieur le Vice-Président Christian MATHON ;
3. À Monsieur le Vice-Président Michel COLIN ;
4. Aux Directeurs généraux adjoints des services, ainsi que leurs adjoints respectifs, chacun dans son domaine d'intervention tel que décrit à l'annexe n° 1 du présent arrêté et au regard de l'objet de l'acte ou document à signer ;
5. À Monsieur le Directeur général des services, Benjamin HUS.



**Arrêté
Du Président**

Article 5. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 6. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN

13 MAI 2025



Annexe 1

Liste des Directeurs généraux adjoints ainsi que leurs adjoints, délégués de signature des actes afférents au chapitre 1.1 du titre 1 de l'arrêté ainsi que des autres actes relatifs à leurs domaines d'intervention respectifs dans les conditions prévues par l'arrêté

DGA	Compétences
Romain ROGUET Projets transversaux	<ul style="list-style-type: none"> • Administration durable • MEL 2 – extension du siège • Office du tourisme métropolitain (OTM) • Tour de France 2025
1. Béatrice MARCHAL 2. Jean-Marie DROUX Finances	<ul style="list-style-type: none"> • Finances • Budget • Gestion de la dette • Stratégie des recettes • Contrôle financier et de gestion • Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors évènements) • Commission intercommunale des impôts directs (CIID) • Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) • Europe et fonds européens, mécénats, parrainages • Contractualisation financière • Ingénierie financière de projets
1. Nadia BEN AYED 2. Isabelle PILON Secrétariat général et administration	<ul style="list-style-type: none"> • Affaires juridiques, assurances, • Autorisations du droit des sols • Procédures d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement • Commande publique • Archives et accès aux documents administratifs (PRADA) • Courrier • Patrimoine métropolitain • Sécurité • Systèmes d'information et de communication / Système d'information géographique • Mutualisation des achats • Stratégie des achats • Parc automobile • Imprimerie • Logistique
1. Pastèle SOLEILLE 2. Anne VIDREQUIN Planification, aménagement et habitat	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire (hors SCOT/PLU), urbanisme opérationnel • Espaces naturels, trame verte et trame bleue • Ville renouvelée (hors contrat unique) • Politique de la ville • Programme métropolitain de requalification des quartiers anciens et dégradés (PMRQAD) • Sites et sols pollués en milieu urbain • Logement, habitat et hébergement d'urgence • Fonds de solidarité logement (FSL) • Gens du voyage • Stratégie et opérations foncières de la métropole

DGA	Compétences
	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat institutionnel en matière de politique foncière • Schéma de cohérence territoriale (SCOT) • Plan local d'urbanisme (PLU) • Agence d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM) • Planification urbaine, programmation et stratégies territoriales • Plan local de l'habitat (PLH) • Assistance à maîtrise d'ouvrage • Gardiennes de l'eau
<p>1. Sybille THIRION 2. Charlotte PEYTAVIT Développement territorial et social</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositifs locaux de prévention de la délinquance et d'accès au droit • Agriculture, espace rural, alimentation • Citoyenneté • Culture • Tourisme et tourisme d'affaires • Grands événements culturels, sportifs • Sport • Stade Pierre Mauroy (événementiel) • Cimetière, crématoriums • Relations aux citoyens, accueil, standard, • Jeunesse et Fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) • Politiques temporelles • Espaces naturels métropolitains • Économie agricole - Secteur agro-alimentaire • Gouvernance territoriale : conseil des maires, conseil de développement, contrats de projets, animation et coordination du schéma de mutualisation • Eurométropole • Aire métropolitaine • Schéma de coopération transfrontalière • Animation de la délégation permanente auprès des institutions européennes
<p>1. Ludovic GROUSSET 2. Laurence RULLIER Développement économique et emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement économique • Attractivité et gouvernance économique • Emploi • Innovation, recherche, université et enseignement et supérieur • Veille économique internationale • Aménagement, gestion des parcs d'activités, foncier économique • Économie sociale et solidaire • Objets connectés et nouvelles technologies • Transports de marchandises (aspect économique) • Conseil des entrepreneurs • Relations internationales • Open data

DGA	Compétences
<p>1. Isabelle ANDRIVON 2. Jean-Baptiste LASNE Réseaux, services, mobilité et transports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Énergie, réseaux d'énergie • Eau, assainissement, cours d'eau et canaux domaniaux • Service public de défense contre les incendies • Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations • Veille sanitaire et écologique • Veille hydraulique et métrologie • Espaces publics • Voirie et aménagements cyclables • Antennes et risques associés • Schéma d'aménagement numérique, réseaux et politique des fourreaux urbains • Signalisation • Prévention, collecte, tri, traitement et valorisation des déchets ménagers • Transports publics • Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics • Accessibilité de la Métropole • Transports de marchandises (aspects déplacements) • Stratégie, plan de déplacement et modes doux • Accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) • Stationnement et parkings • Développement durable et transition énergétique • Plan climat • Lutte contre les pollutions de l'air • Lutte contre les nuisances sonores • Cavités souterraines
<p>1. Olivier DELSART 2. Laurence BOURGEOIS Ressources humaines, innovation et dialogues</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche et développement • Culture interne et managériale • Dialogue social • Responsabilité sociale de la MEL • Stratégie, organisation et modernisation des ressources humaines • Évaluation et contrôle RH • Pilotage et administration des ressources humaines (paie, carrière) • Protection sociale et retraite • Formation et documentation • Recrutement • Accompagnement et intégration professionnelle • Bien-être au travail et climat de travail • Action sociale • Conciergerie • Restaurant métropolitain • Diversité et égalité femmes hommes • Santé et sécurité au travail
<p>1. Elodie DESRY 2. Marc-Antoine DOCHEZ SDIT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Schéma directeur des infrastructures de transports • Extramobile

Annexe 2

Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés
et des actes listés aux chapitres 1.2 et 2.1 du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline RANSON Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Support) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
FINANCES		
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> 1. Gaëlle BOULOGNE Responsable Unité Fonctionnelle (CSP CP Territoires) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Aménagement numérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Justine LEU Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Marchés – Espace Public et Réseaux) 2. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 3. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
	Espace public et voirie	
	Transitions énergie climat	
	Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien DOCO Responsable Unité Fonctionnelle (CSP Technique – Service urbains) 2. Jonathan VALLEZ Responsable Unité Fonctionnelle par intérim (CSP Technique – Service urbains) 3. Christine LE ROY Chef de service Marchés Publics (CSP Marchés) 4. Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
	Eau et assainissement	
	Mobilité	
	Transports	
SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS		

Annexe 3

Liste des délégataires de signature des documents et pièces listés au chapitre 2.2 du titre 1 relatif à l'exécution des marchés publics

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas TERNISIEN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Marlène DAMIENS Chef de service
SECRETARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
FINANCES		
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas TERNISIEN Responsable Unité Fonctionnelle par intérim 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Marlène DAMIENS Chef de service
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Eau et assainissement (Services centraux)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Axelle KARALUS Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Marlène DAMIENS Chef de service
	Espace public et voirie (Services centraux)	
	Eau et assainissement (Services territorialisés)	
	Espace public et voirie (Services territorialisés)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume DUVAL Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Marlène DAMIENS Chef de service
	Déchets ménagers	
	Transitions énergie et climat	
	Mobilité	
Transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Amokhrane GOUMIDI Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Marlène DAMIENS Chef de service 	
SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS		

Annexe 4

Liste des délégataires de signature en matière de passation des marchés et des actes listés au chapitre 2.3 du titre 1 de l'arrêté

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES		
DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE		
	Arnaud FICOT Directeur	
Coordination des actes et instances de décision		<ol style="list-style-type: none"> 1. Arnaud FICOT Directeur 2. Aude MAQUET Directrice adjointe
Statut de l'élu et coordination institutionnelle		<ol style="list-style-type: none"> 1. Arnaud FICOT Directeur 2. Christophe GRIFFON Chef de service 3. Aude MAQUET Directrice adjointe
MISSION MÉDIATION, DÉONTOLOGIE, ÉTHIQUE		
	Mélanie LEGRAND Référente déontologue – alerte et médiatrice – Chef de mission	
PÔLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
Audit, évaluation, performance		<ol style="list-style-type: none"> 1. Caroline DESCAMPS Directrice 2. Olivier DELSART Directeur général adjoint 3. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS
Dialogue social		<ol style="list-style-type: none"> 1. Olivier DELSART DGAS 2. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS
Médecine de prévention		
Contrôle et conformité RH		

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Myriam LIMPENS Directrice 2. Olivier DELSART DGAS 3. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS 	
DIRECTION CULTURE INTERNE ET MANAGÉRIALE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laurence BOURGEOIS Directrice 2. Olivier DELSART DGAS 	
DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lucile LEHOUCQ Directrice 2. Julien BAHUAUD Directeur adjoint 3. Olivier DELSART DGAS 4. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS 	
Recrutement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Laïla RAYA Chef de service 2. Bertrand DELANNOY Chef de service adjoint 3. Lucile LEHOUCQ Directrice 4. Julien BAHUAUD Directeur adjoint
Gestion individuelle de la paie et de la carrière		<ol style="list-style-type: none"> 1. Roger-Philippe CUPIT Chef de service 2. Abdelaziz BELASRI Chef de service adjoint 3. Lucile LEHOUCQ Directrice 4. Julien BAHUAUD Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION VIE DE L'AGENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Florence CLERO Directrice 2. Louise YUAN Directrice adjointe 3. Olivier DELSART DGAS 4. Laurence BOURGEOIS Adjointe au DGAS 	
Correspondants RH		<ol style="list-style-type: none"> 1. Stéphane DHEE Chef de service 2. Florence CLERO Directrice 3. Louise YUAN Directrice adjointe
Formation et documentation		<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Chef de service 2. Laurence DEBUIGNE Chef de service adjointe 3. Florence CLERO Directrice 4. Louise YUAN Directrice adjointe
Action sociale, conciergerie et restaurant		<ol style="list-style-type: none"> 1. Corinne VIDONI Chef de service 2. Florence CLERO Directrice 3. Louise YUAN Directrice adjointe
PÔLE SecrÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
DIRECTION INGÉNIEURIE JURIDIQUE ET ASSURANCES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandra RIVES Directrice 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE EN AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION COMMANDE PUBLIQUE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Kevin AMBELLOUIS Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION DU NUMÉRIQUE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Karim BENZAADA Directeur par intérim 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric BOURGOIS Directeur 2. Vincent PLACE Directeur adjoint 3. Nadia BEN AYED DGAS 4. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION PATRIMOINE		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre CHARRAT Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marie GARNIER Directrice 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		
DIRECTION NATURE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Sybille THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Agriculture, biodiversité et alimentation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Noluen GERMAIN Chef de service 2. Laure FICOT Directrice 3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Espaces naturels		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-François ANTOINE Chef de service 2. Laure FICOT Directrice 3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Musée de Plein Air		<ol style="list-style-type: none"> 1. Elodie CORNAILLE Chef de service 2. Simon VILLER Chef de service adjoint 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Mosaïc et Relais Nature du Parc de la Deûle		<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélié PAINDAVOINE Chef de service 2. Marie-Hélène DELMOTTE Chef de service adjointe 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Prés du Hem		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jonathan WAMBRE Chef de service 2. Jean LEMAIRE Chef de service adjoint 3. Laure FICOT Directrice 4. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
Ressources, animation et valorisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Anne-Michèle HUYGHE Responsable Unité Fonctionnelle 2. Laure FICOT Directrice 3. Sébastien LAURENT Directeur adjoint
DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cédric HARDY Directeur 2. Sybille THIRION DGAS 3. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Crématoriums		<ol style="list-style-type: none"> 1. Joëlle HARISTOY Chef de service 2. Cédric HARDY Directeur
Relation avec les usagers		<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabienne WARNAUT Chef de service 2. Cédric HARDY Directeur
Jeunesse et Vie citoyenne		<ol style="list-style-type: none"> 1. Paul MONDINO Chef de service 2. Cédric HARDY Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION CULTURE ET TOURISME		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cassandra DEWEINE Directrice 2. Sybille THIRION DGAS 3. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Tourisme		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DELOTTE Chef de service 2. Cassandra DEWEINE Directrice
Culture		<ol style="list-style-type: none"> 1. Crisalyne GALLET Chef de service 2. Cassandra DEWEINE Directrice
DIRECTION SPORTS		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint 3. Sybille THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS 	
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric MAQUET Chef de service 2. Assia BECAR Chef de service adjoint 3. (en cours de recrutement) Directeur 4. Jérôme FAY Directeur adjoint
Politique sportive		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérôme FAY Directeur adjoint 2. (en cours de recrutement) Directeur
Stadium		<ol style="list-style-type: none"> 1. Rémi VANHOUTTE Chef de service 2. (en cours de recrutement) Directeur 3. Jérôme FAY Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GOUVERNANCE ET DIALOGUE TERRITORIAUX		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Natacha VIEILLE Directrice 2. Simon JODOGNE Directeur adjoint 3. Sybille THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS
PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Anne-Gaëlle DILLIES Directrice adjointe 3. Ludovic GROUSSET DGAS 4. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS 	
Aménagement et immobilier économiques		<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Chef de service 2. Alexandre LECLERCQ Directeur
Développement et transitions des entreprises		<ol style="list-style-type: none"> 1. Raphaële GRISON Chef de service 2. Alexandre LECLERCQ Directeur
DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabien HELLIER Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS 	
Attractivité et action internationale		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nathalie PRUVOST Chef de service 2. Fabien HELLIER Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Innovation, recherche et digital		<ol style="list-style-type: none"> 1. Juliette DELCAMBRE Chef de service 2. Fabien HELLIER Directeur
DIRECTION ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET EMPLOI		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. David VAILLANT Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
Emploi		<ol style="list-style-type: none"> 1. Mohamed LOUCIF Chef de service 2. David VAILLANT Directeur
PÔLE PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
DIRECTION URBANISME, AMÉNAGEMENT ET VILLE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Béatrice DELMAS Directrice 2. Claire TAVE Directrice adjointe 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS 	
Politique de la ville		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jamal KHAY Chef de service 2. Véronique PINEL Chef de service adjointe 3. Claire TAVE Directrice adjointe 4. Béatrice DELMAS Directrice
Aménagement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélie BOISSEAU Chef de service par interim 2. Claire TAVE Directrice adjointe 3. Béatrice DELMAS Directrice

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION HABITAT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Claire BRUHAT Directrice 2. Pastèle SOLEILLE DGAS 3. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS 	
Plan local de l'habitat		<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillemette LESCURE Chef de service 2. Karine LUZY Chef de service adjointe 3. Claire BRUHAT Directrice
Politique d'accueil des gens du voyage		<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric MARIE Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice
Habitat privé		<ol style="list-style-type: none"> 1. Elena ITURRA Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice
Solidarité et droit au logement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marjolaine BATY Chef de service 2. Claire BRUHAT Directrice
DIRECTION STRATÉGIES ET OPÉRATIONS FONCIÈRES		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BERNARD Directeur 2. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe au DGAS 	
Action foncière		<ol style="list-style-type: none"> 1. Claudine CERF Chef de service 2. Nicolas BERNARD Directeur 3. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Stratégie, ressources et expertises		<p>1. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe</p> <p>2. Nicolas BERNARD Directeur</p>
DIRECTION ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'ŒUVRE		
	<p>1. Mathieu MERLE Directeur</p> <p>2. Pastèle SOLEILLE DGAS</p> <p>3. Anne VIDREQUIN Adjointe au DGAS</p>	
Aménagement des territoires et architecture		<p>1. Bertrand COLLET Chef de service</p> <p>2. Mathieu MERLE Directeur</p>
Génie civil sols et environnement		<p>1. Marc DEJTER Chef de service</p> <p>2. Mathieu MERLE Directeur</p>
Voirie et réseaux divers		<p>1. Laurent VERBEKE Chef de service</p> <p>2. Mathieu MERLE Directeur</p>
Appui à la maîtrise d'ouvrage		<p>1. Nii DUEZ Responsable Unité Fonctionnelle</p> <p>2. Mathieu MERLE Directeur</p>
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES		
	<p>1. Fanny ODEN Directrice</p> <p>2. Gilles HUCHETTE Directeur adjoint</p> <p>3. Pastèle SOLEILLE DGAS</p> <p>4. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS</p>	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Planification urbaine		<ol style="list-style-type: none"> Sébastien FOURNIER Chef de service Fanny ODEN Directrice Gilles HUCHETTE Directeur adjoint
Ingénierie de la programmation et des stratégies territoriales		<ol style="list-style-type: none"> Alice DUPONT-PERRARD Chef de service par intérim Fanny ODEN Directrice Gilles HUCHETTE Directeur adjoint
PÔLE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS		
<i>MISSION STRATÉGIQUE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE</i>		
	<ol style="list-style-type: none"> Isabelle ANDRIVON DGAS Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS		
	<ol style="list-style-type: none"> Muriel ARNAUD Directrice Julien KOESTEN Directeur adjoint Isabelle ANDRIVON DGAS Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Pilotage, prévention et prospective		<ol style="list-style-type: none"> Aurélien BOULAIN Chef de service Donatienne PIEVE Chef de service adjoint Muriel ARNAUD Directrice Julien KOESTEN Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Gestion, contrôle et optimisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Chef de service 2. Jérémie BOISSINOT Chef de service adjoint 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur adjoint
Proximité et accompagnement citoyens		<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain BECQUET Chef de service 2. Erika LAINE Chef de service adjointe 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur adjoint
DIRECTION TRANSITION, ÉNERGIE, CLIMAT		
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain FERRAN Directeur 2. Isabelle ANDRIVON DGAS 3. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS
DIRECTION MOBILITÉ		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Directrice 2. Isabelle ANDRIVON DGAS 3. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Études et plans de déplacements urbain		<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline DEPIERRE Chef de service 2. Isabelle ANDRIVON Directrice par intérim
Politiques de déplacements		<ol style="list-style-type: none"> 1. Audrey MASQUELIN Chef de service 2. Isabelle ANDRIVON Directrice par intérim

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION TRANSPORTS		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Évolution du métro		<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel COUTELIER Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
Maintenance		<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure DEJARDIN Chef de service 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
Exploitation et sécurisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Adrien BERTAUX Chef de service par intérim 2. Betty DELABRE Chef de service 3. Alain NOYELLE Directeur 4. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
Évolution du réseau		<ol style="list-style-type: none"> 1. Mathieu DESMULLIEZ Chef de service par intérim 2. Alain NOYELLE Directeur 3. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 € HT et inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 € HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
PÔLE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS		
DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	
Pilotage, contrôle des opérateurs, qualité		<ol style="list-style-type: none"> 1. Leïla DIOURI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Daniel PYZAK Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages		<ol style="list-style-type: none"> 1. Annabella TASSART Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Grand cycle de l'eau		<ol style="list-style-type: none"> 1. Florian BUSY Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Veille sanitaire écologique		<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel BUGNER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 € HT et inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 € HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Diagnosics, planification et performance des systèmes d'assainissement		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric DECOSTER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Michel MAILLET Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric CAURIER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Marcq en Barœul-La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DEMSKI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Tourcoing-Armentières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabrice DELANNOY Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ludovic DELESTREZ Directeur 2. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS 	

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 € HT et inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 € HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Gestion du domaine public		<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion des équipements de la route et signalisation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Amerouch KHITER Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Entretien et exploitation de la route		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc VANNESTE Chef de service 2. Rodrigue BOURNONVILLE Chef de service adjoint 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc COURBOT Chef de service 2. Alexandra BENEDETTI Chef de service adjointe 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Maitrise d'ouvrage		<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric FINET Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq		<ol style="list-style-type: none"> 1. Erwan ROUART Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

	<p>Bon de commande supérieur à 50 000 € HT et inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 50 000 € HT</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Unité territoriale Lille-Seclin		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien LEGILLON Chef de service 2. Claire BETHIER Chef de service adjointe 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Marcq en Barœul – La Bassée		<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvain JOAO Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Tourcoing-Armentières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume PETYT Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 200 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p> <p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
<p>DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE</p> <p>SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS</p>	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Elodie DESRY DGAS 2. Marc-Antoine DOCHEZ Adjoint à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
PÔLE FINANCES		
<i>MISSION STRATÉGIQUE CONTRÔLE DE GESTION</i>		
Contrôle de gestion		<ol style="list-style-type: none"> 1. Philippe JAMELOT Chef de mission stratégique 2. Marjorie LORTHIOIR Chef de mission stratégique adjointe 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 4. Béatrice MARCHAL DGAS
DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien AVISSE Directeur 2. Béatrice MARCHAL DGAS 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 	
Budget et programmation		<ol style="list-style-type: none"> 1. Guillaume FOQUE Chef de service 2. Jérôme DUMORTIER Chef de service adjoint 3. Sébastien AVISSE Directeur
Observatoire fiscal et dotations		<ol style="list-style-type: none"> 1. (en recrutement) Chef de service 2. Elodie MOERMAN Chef de service adjointe 3. Sébastien AVISSE Directeur
Dette et garanties d'emprunts		<ol style="list-style-type: none"> 1. Murielle MAUPAS Chef de service 2. Sébastien AVISSE Directeur

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
DIRECTION GESTION FINANCIÈRE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Camille VAN DER MEE Directrice 2. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe 3. Béatrice MARCHAL DGAS 4. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 	
Pilotage et contrôle interne		<ol style="list-style-type: none"> 1. Bruno PHILIPPE Chef de service 2. Cédric DEJONGHE Chef de service adjoint 3. Camille VAN DER MEE Directrice 4. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe
Réalisation financière		<ol style="list-style-type: none"> 1. Marlène DAMIENS Chef de service 2. Jean-Philippe GODON Chef de service adjoint 3. Camille VAN DER MEE Directrice 4. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe
Expertises financières		<ol style="list-style-type: none"> 1. Régis DELATTRE Chef de service 2. Isabelle BECUE-CHANCELLE Chef de service adjointe par intérim 3. Camille VAN DER MEE Directrice 4. Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe
DIRECTION ACCOMPAGNEMENTS, PARTENARIATS ET EUROPE		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marion CABELLIC Directrice 2. Béatrice MARCHAL DGAS 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS 	

	<p>Bon de commande inférieur ou égal à 100 000 € HT</p> <p>Les acceptations et refus de sous-traitance en cours de marchés</p>	<p>Les ordres de services</p> <p>Les bordereaux de prix supplémentaires ne nécessitant pas la passation d'un avenant</p> <p>Le décompte des pénalités de retard</p> <p>Les états d'acomptes et projet de décompte général en cas de maîtrise d'oeuvre interne</p> <p>Les ouvertures et fermetures des compteurs</p> <p>Les décisions de prolongation de délai des marchés de travaux en cas d'intempéries</p> <p>Les décisions de réception, de non-réception, d'admission, d'ajournement, de réfaction, de rejet, de levée de réserves</p> <p>Les décomptes généraux des marchés de travaux</p> <p>Les certifications pour service fait</p>
Appui à la gestion des financements		<ol style="list-style-type: none"> 1. Stéphanie CALON Responsable Unité Fonctionnelle 2. Marion CABELLIC Directrice 3. Béatrice MARCHAL DGAS

Annexe 4bis

Liste des délégataires de signature des actes listés au chapitre 1.1
relatif aux marchés dont le montant initial est inférieur ou égal à 25 000 € HT
du titre 1 de l'arrêté

Directions	Signataires
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES	
Gouvernance institutionnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arnaud FICOT Directeur 2. Aude MAQUET Directrice adjointe
Pôle secrétariat général et administration	
Ingénierie juridique et assurance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandra RIVES Directrice 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Accompagnement juridique en aménagement du territoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Commande publique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Kevin AMBELLOUIS Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Patrimoine	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre CHARRAT Directeur 2. Nadia BEN AYED DGAS 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Gestion des risques et sécurité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marie GARNIER Directrice 2. Frédéric FLEURY Directeur adjoint 3. Nadia BEN AYED DGAS 4. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Achats et Logistique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Éric BOURGOIS Directeur 2. Vincent PLACÉ Directeur adjoint 3. Nadia BEN AYED DGAS 4. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS

Directions	Signataires
Numérique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Karim Bensaada Directeur 2. Nadia Ben Ayed DGAS 3. Isabelle Pilon Adjointe à la DGAS
Pôle Ressources humaines, innovation et dialogues	
Vie de l'agent	<ol style="list-style-type: none"> 1. Florence Cléro Directrice 2. Louise Yuan Directrice adjointe 3. Olivier Delsart DGAS 4. Laurence Bourgeois Adjointe au DGAS
Pilotage et administration RH	<ol style="list-style-type: none"> 1. Lucile Lehoucq Directrice 2. Julien Bahuaud Directeur adjoint 3. Olivier Delsart DGAS 4. Laurence Bourgeois Adjointe au DGAS
Culture interne et managériale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laurence Bourgeois Directrice 2. Olivier Delsart DGAS
Recherche et développement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Myriam Limpens Directrice 2. Olivier Delsart DGAS 3. Laurence Bourgeois Adjointe au DGAS
Audit, évaluation, performance	<ol style="list-style-type: none"> 1. Caroline Descamps Directrice 2. Olivier Delsart DGAS 3. Laurence Bourgeois Adjointe au DGAS
Pôle Finances	
Stratégie financière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sébastien Avisse Directeur 2. Béatrice Marchal DGAS 3. Jean-Marie Droux Adjoint à la DGAS
Gestion financière	<ol style="list-style-type: none"> 1. Camille Van der Mee Directrice 2. Rachida Mousserati Directrice adjointe 3. Béatrice Marchal DGAS 4. Jean-Marie Droux Adjoint à la DGAS

Directions	Signataires
Accompagnement, partenariat et Europe	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marion CABELLIC Directrice 2. Béatrice MARCHAL DGAS 3. Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
Pôle Développement économique et Emploi	
Économie de proximité et emploi	<ol style="list-style-type: none"> 1. David VAILLANT Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
Parcours entreprises	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Anne-Gaëlle DILLIES Directrice adjointe 3. Ludovic GROUSSET DGAS 4. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
Attractivité et Innovation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabien HELLIER Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
Pôle Développement territorial et social	
Gouvernance et dialogue territoriaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Natacha VIEILLE Directrice 2. Simon JODOGNE Directeur adjoint 3. Sybille THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS
Nature, agriculture et environnement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Sybille THIRION DGAS 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS
Relations avec les usagers, citoyenneté, jeunesse	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cédric HARDY Directeur 2. Sybille THIRION DGAS 3. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS
Culture et tourisme	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cassandre DEWEINE Directrice 2. Sybille THIRION DGAS 3. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS

Directions	Signataires
Sports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérôme FAY Directeur par intérim 2. Sybille THIRION DGAS 3. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS
Pôle Planification, aménagement et Habitat	
Planification urbaine, programmation et stratégies territoriales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fanny ODEN Directrice 2. Gilles HUCHETTE Directeur adjoint 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
Urbanisme, aménagement et Ville	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pastèle SOLEILLE Directrice par intérim 2. Claire TAVÉ Directrice adjointe 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
Habitat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Claire BRUHAT Directrice 2. Pastèle SOLEILLE DGAS 3. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
Stratégie et opérations foncières	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BERNARD Directeur 2. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe 3. Pastèle SOLEILLE DGAS 4. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
Assistance maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mathieu MERLE Directeur 2. Pastèle SOLEILLE DGAS 3. Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
Pôle Réseaux, services, mobilité et transports	
Transition énergie climat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain FERRAN Directeur 2. Isabelle ANDRIVON DGAS 3. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS

Directions	Signataires
Déchets ménagers	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur adjoint 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS
Mobilité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Isabelle ANDRIVON Directrice par intérim 2. Isabelle ANDRIVON DGAS 3. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS
Transports	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS
Eau et Assainissement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS
Espace public et voirie	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ludovic DELESTREZ Directeur 2. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint 3. Isabelle ANDRIVON DGAS 4. Jean-Baptiste LASNE Adjoint à la DGAS

Annexe 5

Liste des délégataires de signature des actes listés au chapitre 3.1
relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions
d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Délégataire(s) par ordre de priorité
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Kevin AMBELLOUIS Directeur Commande publique
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	
PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT	

Annexe 5 bis

Liste des délégataires de signature des actes listés au chapitre 3.2
relatif aux concessions de services et de travaux ainsi qu'aux concessions
d'aménagement aux risques du concessionnaire du titre 1 de l'arrêté

Pôle	Direction / service stratégique	Délégataire(s) par ordre de priorité
RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS	Déchets ménagers	1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur adjoint
	Eau et assainissement	1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
	Transitions énergie et climat	Ghislain FERRAN Directeur
	Transports	1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		Valérie DUC Chef de mission stratégique
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI	Parcours entreprises	1. Alexandre LECLERCQ Directeur 2. Anne-Gaëlle DILLIES Directrice adjointe
	Attractivité et innovation	Fabien HELLIER Directeur

Annexe 6

Liste des délégataires de signature des actes d'administration générale listés ci-après.

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES		
DIRECTION GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE		
Coordination des actes et instances de décision	<ul style="list-style-type: none"> Délivrance des expéditions du registre des délibérations et des décisions de la métropole Certification matérielle et conforme des pièces et documents Certification du caractère exécutoire des décisions, des arrêtés, des délibérations et de tout autre type d'actes Formalités de gestion et de commande des certificats pour authentification et signature au format électronique agissant au titre de représentant légal de l'établissement sur délégation de M. le Président Signature des conventions de formation destinées aux membres élus du Conseil de la métropole 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Arnaud FICOT Directeur 2. Aude MAQUET Directrice adjointe
Statut de l'élu et coordination insitutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de la représentation au sein des organismes extérieurs ou satellites de la Métropole européenne de Lille Signature des conventions de formation auprès d'organismes agréés par le ministère de l'intérieur dans le cadre de demandes de au bénéfice des élus du Conseil de la métropole 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Christophe GRIFFON Chef de service 2. Arnaud FICOT Directeur 3. Aude MAQUET Directrice adjointe
PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET ADMINISTRATION		
DIRECTION INGÉNIERIE JURIDIQUE ET ASSURANCES		
	Habilitations des agents à l'effet de représenter la MEL lors des audiences devant les tribunaux, ainsi que pour les dépôts de plainte en application du code de procédure pénale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandra RIVES Directrice 2. Jérôme DEWULF Chef de service 3. Amélie DOYEN-BONNE Chef de service adjointe
Ingénierie juridique	Courrier de transmission au tribunal administratif de pièces utiles à l'instruction des recours, au titre de l'article R. 772-8 du code de justice administrative	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jérôme DEWULF Chef de service 2. Amélie DOYEN-BONNE Chef de service adjointe 3. Sandra RIVES Directrice
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> Quittances d'indemnité inférieures à 5 000 € Refus de prise en charge dans le cadre de réclamations de tiers ou d'usagers mettant en cause la responsabilité de la MEL Mise en cause de tiers suite à dommage causé à la MEL 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Anne-Céline KIEFFER Chef de service 2. Sandra RIVES Directrice

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES		
Ingénierie juridique des territoires	<ul style="list-style-type: none"> • Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des concertations préalables aux opérations d'aménagement et évolutions du PLU • Courriers et notifications relatifs à l'organisation et au déroulement des procédures d'enquêtes publiques • Courriers et notifications relatifs à la gestion, aux procédures d'évolution et l'interprétation du PLU • Courriers relatifs à la gestion de la taxe d'aménagement (notification des évolutions de taux, actualisation, notification des remises gracieuse...) et à participation pour non-réalisation d'aires de stationnement 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Autorisations d'urbanisme	<ul style="list-style-type: none"> • Avis relatifs aux demandes d'autorisation d'urbanisme 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sergio AURAS Directeur 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION ACHATS ET LOGISTIQUES		
Archives	Instruction et signature de tous documents relatifs : <ul style="list-style-type: none"> • aux demandes d'accès aux documents administratifs à l'exception de celles relatives à la commande publique et informations relatives à l'environnement • aux demandes de réutilisation des informations publiques • Liaison entre la MEL et la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) • Établissement d'un bilan annuel 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline SENAME Chef de service 2. Eric BOURGOIS Directeur 3. Vincent PLACE Directeur adjoint
Ressources partagées	<ul style="list-style-type: none"> • Validation et signature des grilles de remboursement de frais générés à l'occasion des ordres de mission délivrés par les DGAS aux agents relevant de leur autorité hiérarchique respective 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Eric BOURGOIS Directeur 2. Vincent PLACE Directeur adjoint
DIRECTION PATRIMOINE		
	<ul style="list-style-type: none"> • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP • Demandes d'autorisations d'urbanisme et de certificats d'urbanisme • Déclarations préalables et déclarations d'ouverture de chantier 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre CHARRAT Directeur 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Stratégie et économie du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> • Courriers externes • Attestations de remise de clés • Avis sur diagnostic amiante et plomb • Courriers aux concessionnaires, permanences weekend et jours fériés • Factures sur deux exemplaires et bordereau de suivi de factures 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Vincent HEUMEL Chef de service 2. Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe 3. Isabelle PILON Adjointe à la DGAS

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
Projet et maintenance du patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux sollicitations externes, lettre d'envoi aux maires : permis de démolir et déclaration de travaux Envoi des déclarations préalables à l'Office professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTM), à la Caisse régionale d'assurance maladie (CRAM), à la Direction départementale travail emploi et formation professionnelles (DDTEF) et au coordonnateur de sécurité 	<ol style="list-style-type: none"> Vincent HEUMEL Chef de service Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
DIRECTION GESTION DES RISQUES ET SÉCURITÉ		
Sécurité des personnes et des biens	<ul style="list-style-type: none"> Réponse aux sollicitations externes des communes sur le sujet de vidéo protection urbaine Formulaire de demande à la Préfecture d'autorisation d'exploiter un système de vidéoprotection 	<ol style="list-style-type: none"> Marie GARNIER Directrice Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
Gestion des risques, stratégie et résilience	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'envoi aux maires sur les sujets de plan communaux de sauvegarde et de plan métropolitain de sauvegarde Courriers aux maires dans le cadre de la convention régissant le dispositif de mutualisation RGPD et RSSI avec les communes 	<ol style="list-style-type: none"> Marie GARNIER Directrice Frédéric FLEURY Directeur adjoint Nadia BEN AYED Directrice générale adjointe Isabelle PILON Adjointe à la DGAS
PÔLE RESSOURCES HUMAINES, INNOVATION ET DIALOGUES		
Médecine du travail	<ul style="list-style-type: none"> Cartes d'habilitations de sécurité 	Pivoine CAMUS Chef de mission stratégique
DIRECTION PILOTAGE ET ADMINISTRATION RH		
Analyse statutaire	<ul style="list-style-type: none"> Courriers et documents relatifs aux avancements de grade et de promotion interne Courriers relatifs à de l'expertise statutaire 	<ol style="list-style-type: none"> Valérie RAVILLION Responsable Unité Fonctionnelle Lucile LEHOUCQ Directrice Julien BAHUAUD Directeur adjoint
Gestion individuelle de la paie et de la carrière	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous les documents relatifs à l'octroi et au renouvellement de droits statutaires Courriers et documents relatifs aux sollicitations des partenaires extérieurs Attestation de droits divers Courriers relatifs à la gestion des contractuels Courriers et documents relatifs à l'aide de retour à l'emploi 	<ol style="list-style-type: none"> Roger-Philippe CUPIT Chef de service Abdelaziz BELASRI Chef de service adjoint Lucile LEHOUCQ Directrice Julien BAHUAUD Directeur adjoint
Organisation du temps du travail	<ul style="list-style-type: none"> Courriers et notifications relatifs au télétravail 	<ol style="list-style-type: none"> Guillaume DUCARNE Chef d'équipe Lucile LEHOUCQ Directrice Julien BAHUAUD Directeur adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Recrutement	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous les documents relatifs à l'apprentissage et aux stages gratifiés ou non Accusés réceptions des lettres de candidature et courriers de refus relatifs aux offres proposées sur les postes de titulaires et de contractuels Courriers de recrutement sur des emplois non permanents dont la durée est inférieure ou égale à trois mois 	<ol style="list-style-type: none"> Laïla RAYA Chef de service Bertrand DELANNOY Chef de service adjoint Lucile LEHOUCQ Directrice Julien BAHUAUD Directeur adjoint
DIRECTION VIE DE L'AGENT		
Formation et documentation	<ul style="list-style-type: none"> Tous documents relatifs aux inscriptions et aux conventions liés à la formation 	<ol style="list-style-type: none"> (en cours de recrutement) Chef de service Laurence DEBUIGNE Chef de service adjointe Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
Protection sociale et retraite	<ul style="list-style-type: none"> Courriers et notifications de décisions défavorables à l'agent relatif à la protection sociale 	<ol style="list-style-type: none"> Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
	<ul style="list-style-type: none"> Courriers adressés au juge des tutelles Mandats capital décès 	<ol style="list-style-type: none"> Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle
	<ul style="list-style-type: none"> Courriers, convocation et attestations relatifs à la protection sociale et à la retraite 	<ol style="list-style-type: none"> Valérie DELPLACE Responsable Unité Fonctionnelle Florence CLERO Directrice Louise YUAN Directrice adjointe
PÔLE FINANCES		
	<ul style="list-style-type: none"> Émettre des avis de tirage ou de remboursement sur lignes de trésorerie, emprunts revolving ou emprunts en phase revolving déjà souscrits Courriers de réponse aux demandes d'exonération fiscale suite à l'analyse juridique et fiscale des services de la MEL 	<ol style="list-style-type: none"> Béatrice MARCHAL DGAS Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION GESTION FINANCIÈRE		
Expertises financières	<ul style="list-style-type: none"> Déclarations de TVA Réponses aux demandes d'informations fiscales Rescrits fiscaux Certificats administratifs en lien avec la gestion du patrimoine Attestation prêt employeur 	<ol style="list-style-type: none"> Régis DELATTRE Chef de service Sylvie COVAIN Chef de service adjointe Camille VAN DER MEE Directrice Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe
Pilotage et contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> Signature des pièces comptables (en particulier : titre, mandats, bordereaux, ordre de paiement ou certificats administratifs, pièces comptables relatives au patrimoine). Conformément à l'article D. 1617-23 du CGCT, cette signature emporte : <ol style="list-style-type: none"> Pour les dépenses : justification du service fait et certification du caractère exécutoire des pièces justificatives Pour les recettes : justification du caractère exécutoire des pièces justificatives et rendu exécutoires des titres de recette 	<ol style="list-style-type: none"> Camille VAN DER MEE Directrice Rachida MOUSSERATI Directrice adjointe Béatrice MARCHAL DGAS Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
DIRECTION STRATÉGIE FINANCIÈRE		
Observatoire fiscal et dotations	<ul style="list-style-type: none"> Accusés de réception des demandes de dégrèvements Courriers d'envoi des demandes de dégrèvements de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) 	<ol style="list-style-type: none"> Isabelle BECUE-CHANCELLE Chef de service Elodie MOERMAN Chef de service adjointe Sébastien AVISSE Directeur Béatrice MARCHAL DGAS Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
Dettes et garanties d'emprunts	<ul style="list-style-type: none"> Accusés de réception des demandes de garanties d'emprunt Contrats des prêts garantis Conventions entre la MEL et les bénéficiaires des garanties d'emprunt 	<ol style="list-style-type: none"> Murielle MAUPAS Chef de service Sébastien AVISSE Directeur Béatrice MARCHAL DGAS Jean-Marie DROUX Adjoint à la DGAS
PÔLE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI		
DIRECTION PARCOURS ENTREPRISES		
	<ul style="list-style-type: none"> Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subventionnés par la Métropole européenne de Lille Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<ol style="list-style-type: none"> Alexandre LECLERCQ Directeur Anne-Gaëlle DILLIES Directrice adjointe Ludovic GROUSSET DGAS Laurence RULLIER Adjointe au DGAS

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION ATTRACTIVITÉ ET INNOVATION		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention • Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs • Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la Métropole européenne de Lille • Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabien HELLIER Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
DIRECTION ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ ET EMPLOI		
	<ul style="list-style-type: none"> • Décision d'avis favorable ou d'avis défavorable de la Métropole européenne de Lille pour toutes les saisines des villes • Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention • Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs • Attestations d'engagement des co-financeurs dans le cadre de projets co-subsctionnés par la Métropole européenne de Lille • Certification d'occupation de locaux à usage d'habitation 	<ol style="list-style-type: none"> 1. David VAILLANT Directeur 2. Ludovic GROUSSET DGAS 3. Laurence RULLIER Adjointe au DGAS
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL		
DIRECTION RELATIONS AVEC LES USAGERS, CITOYENNETÉ, JEUNESSE		
Crématoriums	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de crémation des restes mortels issus des reprises de concession ainsi que celles issues des restes anatomiques passées avec les centres hospitaliers 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cédric HARDY Directeur 2. Joëlle HARISTOY Chef de service
Jeunesse et vie citoyenne	<ul style="list-style-type: none"> • Signature des attributions des aides aux jeunes en difficulté • Aides collectives et courriers relatifs aux fonds d'aides aux jeunes 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DJELAOUI Chef d'équipe 2. Paul MONDINO Chef de service 3. Cédric HARDY Directeur 4. Charlotte PEYTAVIT Adjointe à la DGAS
DIRECTION CULTURE ET TOURISME		
Culture	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole • Notification des conventions portant octroi des subventions • Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cassandre DEWEINE Directrice 2. Crisalyne GALLET Chef de service
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole • Notification des conventions portant octroi des subventions • Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cassandre DEWEINE Directrice 2. Jean DELOTTE Chef de service

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
DIRECTION SPORTS		
Projets, exploitation et pilotage des équipements sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole - Baux de toute nature, contrats d'occupation et conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles, du domaine public et privé, pris en location ou donnés en location, pour une durée inférieure ou égale à 10 ans, en application des décisions de la Métropole de Lille 	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint 3. Frédéric MAQUET Chef de service 4. Assia BECAR Chef de service adjointe
Politique sportive (UF)	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, prises en application des décisions de la métropole - Notification des conventions portant octroi des subventions - Décision de rejet de la subvention 	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint
Stadium	<ul style="list-style-type: none"> - Conventions de mise à disposition (y compris de salles et autres équipements) - Conventions d'occupation temporaire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Directeur 2. Jérôme FAY Directeur adjoint 3. Rémi VANHOUTTE Chef de service
DIRECTION NATURE, AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT		
Agriculture , biodiversité et alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Noluen GERMAIN Chef de service
Espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> • Convention portant octroi des subventions d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € ainsi que leur notification, mises en application des décisions de la métropole • Notification des conventions portant octroi des subventions • Décision de rejet de la subvention • Convention d'occupation temporaire sans redevance • Autorisation de circuler sans redevance • Avis à batellerie 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Jean-françois ANTOINE Chef de service
Près du Hem	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'occupation temporaire sans redevance • Autorisation de circuler sans redevance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Jean LEMAIRE Chef de service
Mosaïc et Relais Nature du Parc de la Deûle	<ul style="list-style-type: none"> • Convention d'occupation temporaire sans redevance • Autorisation de circuler sans redevance 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Laure FICOT Directrice 2. Sébastien LAURENT Directeur adjoint 3. Aurélié PAINDAVOINE Chef de service

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Musée de Plein Air	<ul style="list-style-type: none"> Convention d'occupation temporaire sans redevance Autorisation de circuler sans redevance 	<ol style="list-style-type: none"> Laure FICOT Directrice Sébastien LAURENT Directeur adjoint Elodie CORNAILLE Chef de service
PÔLE PLANIFICATION, AMÉNAGEMENT ET HABITAT		
DIRECTION ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET MAITRISE D'OEUVRE		
	<ul style="list-style-type: none"> Demandes d'autorisations d'urbanisme et de certificats d'urbanisme Déclarations préalables et déclarations d'ouverture de chantier 	<ol style="list-style-type: none"> Mathieu MERLE Directrice Pastèle SOLEILLE DGAS Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
DIRECTION PLANIFICATION URBAINE, PROGRAMMATION ET STRATÉGIES TERRITORIALES		
	<ul style="list-style-type: none"> Accusé réception d'attente sur des modifications/révisions ponctuelles du PLU Invitation et diffusion compte rendu COTEC Transmission de documents et/ou d'information aux villes, partenaires, prestataires Invitation et diffusion compte rendu des réunions techniques (groupe projet) 	<ol style="list-style-type: none"> Fanny ODEN Directrice Gilles HUCHETTE Directeur adjoint Pastèle SOLEILLE DGAS Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS
DIRECTION HABITAT		
	<ul style="list-style-type: none"> Courriers de transmissions à l'Etat, aux banques, à la Caisse d'Allocations Familiales Courriers aux villes, organismes HLM, associations et autres prestataires Courriers aux propriétaires défaillants et accord sur la proposition de logement 	<ol style="list-style-type: none"> Claire BRUHAT Directrice Elena ITURRA Chef de service Karine LUZY Chef de service adjointe
Solidarité et droit au logement	<ul style="list-style-type: none"> Signature des aides relatives au fonds de solidarité logement 	<ol style="list-style-type: none"> Marjolaine BATY Chef de service Martin LEBEGUE Chef de service adjoint Claire BRUHAT Directrice
Habitat privé	<ul style="list-style-type: none"> Signature des autorisations préalables de mise en location (APML) Signature des autorisations préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation (APD) Courriers de demande de pièces complémentaires 	<ol style="list-style-type: none"> Elena ITURRA Chef de service Claire BRUHAT Directrice
DIRECTION STRATÉGIE ET OPÉRATIONS FONCIÈRES		
	<ul style="list-style-type: none"> Courrier de renonciation au droit de préemption urbain PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> Nicolas BERNARD Directeur Christine LAFEUILLE Directrice adjointe Anne VIDREQUIN Adjointe à la DGAS

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Action foncière	<ul style="list-style-type: none"> • Notification des déclarations d'utilité publique • Notifications d'enquêtes • Arrêté de cessibilité • Ordonnance d'expropriation • Courriers d'irrecevabilité DIA • Notification des décisions portant exercice du droit de préemption ou du droit de priorité • Notification des décisions de retrait et d'abrogation • Envoi pièces au notaire, certification conforme • Réponses défavorables aux demandes de cession 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nicolas BERNARD Directeur 2. Christine LAFEUILLE Directrice adjointe 3. Claudine CERF Chef de service
PÔLE RÉSEAUX, SERVICES, MOBILITÉ ET TRANSPORTS		
MISSION STRATÉGIQUE AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE		
	<ul style="list-style-type: none"> • Certification des pièces financières justificatives dans l'exécution des conventions attributives de subvention • Attestation d'engagement de la Métropole européenne de Lille destinés à des co-financeurs • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	Thierry DESCAMPS Chef de mission
DIRECTION TRANSPORTS		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Alain NOYELLE Directeur 2. Barbara PLUCHARD Directrice adjointe

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
DIRECTION MOBILITÉ		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<p>Isabelle ANDRIVON Directrice par intérim</p>
Politiques de déplacements	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Audrey MASQUELIN Chef de service 2. Isabelle ANDRIVON Directrice par intérim
Études et plans de déplacements urbains	<ul style="list-style-type: none"> • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Céline DEPIERE Chef de service 2. Isabelle ANDRIVON Directrice par intérim
DIRECTION TRANSITION ÉNERGIE CLIMAT		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP • Autorisation de démarrage anticipé dans le cadre du Fonds de concours Transition énergétique et bas carbone 	<p>Ghislain FERRAN Directeur</p>
DIRECTION DÉCHETS MÉNAGERS		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Muriel ARNAUD Directrice 2. Julien KOESTEN Directeur adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Prévention, pilotage et prospectives	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de soutiens financiers des éco-organismes • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Aurélien BOULAIN Chef de service 2. Donatienne PIEVE Chef de service adjoint 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur adjoint
Gestion, contrôle et optimisation	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de soutiens financiers des éco-organismes • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. (en cours de recrutement) Chef de service 2. Jérémie BOISSINOT Chef de service adjoint 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur adjoint
Proximité et accompagnement citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Conventions de soutiens financiers des éco-organismes • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ghislain BECQUET Chef de service 2. Véronique GARCIN Chef de service adjointe 3. Muriel ARNAUD Directrice 4. Julien KOESTEN Directeur adjoint
DIRECTION ESPACE PUBLIC ET VOIRIE		
	<ul style="list-style-type: none"> • Permis d'aménager • Demandes d'autorisations d'urbanisme et certificats d'urbanisme • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations d'ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ludovic DELESTREZ Directeur 2. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du domaine public	<p>Procédures de classement, déclassement, déclassement par anticipation, désaffectation, cession sans déclassement, transfert d'office, de conventionnement, d'adoption de plans d'alignement et d'alignement individuel prévues aux articles L. 141-3 du code de la voirie routière, L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, L. 3312-1 du code général de la propriété des personnes publiques, L. 318-3 du code de l'urbanisme et L. 112-2 du code de la voirie routière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - signature des arrêtés d'alignement individuel - signature des arrêtés d'ouverture d'enquête publique - signature des arrêtés d'indemnisation des commissaires enquêteurs. <p>Courriers d'autorisation de dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme des emprises en cours de</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
	déclassement, en application des articles R. 431-13 et R. 423-1 du code de l'urbanisme.	
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTLS	<ul style="list-style-type: none"> Signature des courriers de notification des décisions d'acquisition prises dans le cadre des procédures de classement des voies privées, de déclassement, déclassement par anticipation, de transfert d'office, d'ouverture d'enquête publique, d'adoption de plans d'alignement, d'alignement individuel et de désaffectation en application des articles L. 141-3 du code de la voirie routière, 	<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Thomas BALCAREK Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTRV	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous courriers de notifications aux propriétaires concernés par la mise en œuvre d'une procédure de transfert d'office de voirie privée dans le domaine public métropolitain, régie par l'article L. 318-3 du code de l'urbanisme 	<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Adrien DEMARREZ Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTML	<ul style="list-style-type: none"> Signature de tous courriers de notification des conventions liées à la gestion du domaine public notamment conventions d'occupation du domaine public, conventions prévoyant le transfert des voies et espaces communs réalisés par un aménageur privé dans le domaine public métropolitain, conclues en application de l'article R. 442-8 du code de l'urbanisme, conventions de superposition d'affectations, conventions de gestion 	<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Virginie FICOT Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Gestion du domaine public – Gestion domaniale territorialisée UTTA		<ol style="list-style-type: none"> Pierre-Alexandre LEMAI Chef de service Marie-Odile CASTELAIN Responsable Unité Fonctionnelle Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Roubaix Villeneuve d'Ascq	<ol style="list-style-type: none"> Erwan ROUART Chef de service Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Tourcoing-Armentières	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Tourcoing Armentières	<ol style="list-style-type: none"> Guillaume PETYT Chef de service Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Unité territoriale Lille-Seclin	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Lille Seclin	<ol style="list-style-type: none"> Sébastien LEGILLON Chef de service Claire BETHIER Chef de service adjointe Ludovic DELESTREZ Directeur Gabriel MONVILLE Directeur adjoint

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Unité territoriale Marcq-en-Barœul-La Bassée	Permissions de voirie relevant du territoire de l'unité territoriale de Marcq-en-Barœul La Bassée	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvain JOAO Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Entretien et exploitation de la route	Permissions de voirie relevant du réseau routier structurant géré par le Service Entretien et Exploitation de la Route	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc VANNESTE Chef de service 2. Rodrigue BOURNONVILLE Chef de service adjoint 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Aménagement, qualité des espaces publics et ouvrages	Avis pour convois exceptionnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marc COURBOT Chef de service 2. Alexandra BENEDETTI Chef de service adjointe 3. Ludovic DELESTREZ Directeur 4. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
Maitrise d'ouvrage (EPV)	Arrêtés de police, de circulation et de stationnement hors agglomération	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric FINET Chef de service 2. Ludovic DELESTREZ Directeur 3. Gabriel MONVILLE Directeur adjoint
DIRECTION EAU ET ASSAINISSEMENT		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Yannick VAN ES Directeur 2. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Diagnostics, planification et performance des systèmes d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric DECOSTER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Grand cycle de l'eau	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sylvia MAUDET-BIZAIS Responsable Unité Fonctionnelle 2. Florian BUSY Chef de service 3. Yannick VAN ES Directeur 4. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

Service	Actes	Délégué(s) par ordre de priorité
Régie d'exploitation des ouvrages d'assainissement	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Daniel PYZAK Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Conduite d'opérations et exploitation des grands ouvrages	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Cédric MOUFTIER Responsable Unité Fonctionnelle 2. Annabella TASSART Chef de service
Pilotage, contrôle des opérateurs, qualité	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Leïla DIOURI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Veilles sanitaire et écologique	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabienne DUMOULIN Responsable Unité Fonctionnelle 2. Emmanuel BUGNER Chef de service
	Conventions d'autorisation de déversements des industriels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emmanuel BUGNER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Marcel Mickael MATUSZAK Responsable Unité Fonctionnelle 2. Jean-Michel MAILLET Chef de service
Unité territoriale Roubaix-Villeneuve d'Ascq	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean-Michel MAILLET Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Tourcoing-Armentières	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fabrice DELANNOY Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Lille-Seclin	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Frédéric CAURIER Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe
Unité territoriale Marcq-en-Barœul-La Bassée	Conventions de déversement (ou de branchement ordinaire) des particuliers relatifs aux opérations d'assainissement Bordereaux de suivi de déchets dangereux Bordereaux de suivi de déchets d'amiante	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jean DEMSKI Chef de service 2. Yannick VAN ES Directeur 3. Laurence BLONDEL Directrice adjointe

Service	Actes	Déléataire(s) par ordre de priorité
SCHÉMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS		
	<ul style="list-style-type: none"> • Toute pièce nécessaire au dépôt des dossiers de demande de subvention ou de financement • Conventions attributives de subvention ou de financement • Déclarations préalables et déclarations ouverture de chantier • Mises à disposition d'emprise aux titulaires de marchés de travaux • Bordereaux de suivi de déchets dangereux et de déchets amiante • PV de mise à disposition et de remise de biens dans le cadre de l'exécution des conventions relatives à des missions d'archéologie préventives signées avec l'INRAP 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elodie DESRY DGAS 2. Marc-Antoine DOCHEZ Adjoint à la DGAS
CABINET DU PRÉSIDENT		
Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire de dépôt de marques auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Jessica FARJOT Chef de mission stratégique (CPA) 2. Maxime MOREL Directeur adjoint

25-A-0150

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE SIGNATURE - VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS
METROPOLITAINS DELEGUES**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n° 22-C-0068 du Conseil en date du 29 avril 2022, modifiée par les délibérations n° 23-C-0114 du 30 juin 2023, n° 24-C-0055 du 19 avril 2024 et n° 24-C-0390 du 20 décembre 2024, portant délégation des attributions du Conseil au Président et autorisant leur délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ainsi qu'aux membres de la direction générale ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0067 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Considérant que, pour assurer la continuité de service et la bonne marche de l'administration métropolitaine, il convient de donner délégation de signature de plusieurs attributions du Conseil déléguées au Président au profit des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués, sous la surveillance et la responsabilité du Président ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 25-A-0067 du 18 mars 2025 susvisé est abrogé ;

25-A-0150



Arrêté Du Président

Article 2. Délégation de signature de l'ensemble des attributions du Conseil déléguées à M. le Président est accordée à Mmes et MM. les Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués comme suit :

1	<p>Passation et exécution des marchés publics d'un montant initial inférieur à 1 000 000 € HT, à l'exception des marchés de coopération entre pouvoirs adjudicateurs et des marchés de recherche et développement.</p> <p>En cas d'allotissement, les décisions s'apprécient tous lots confondus de la même consultation.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
2	<p>Passation et exécution des marchés subséquents aux accords-cadres, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
3	<p>Passation et exécution des marchés conclus pour faire face à une urgence impérieuse, quel que soit leur montant.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
4	<p>Conclusion des avenants sans incidence financière relatifs à tout marché.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
5	<p>Décision de résilier tout marché.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

25-A-0150



Arrêté
Du Président

6	<p>Composition et désignation des jurys prévus dans le code de la commande publique et intervenant pour les marchés relevant des attributions du Conseil délégués au Président et décision d'indemnisation de leurs membres.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
7	<p>Décision de conclure tout acte d'acquisition à titre onéreux ou gratuit, d'échanges de terrains ou d'immeubles destinés à l'usage ou à la réalisation des projets métropolitains, y compris ceux effectués dans le cadre des articles L. 3112-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques dès lors que le prix d'achat ou la soule n'excède pas 250 000 € (prix hors frais, honoraires et taxes).</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
8	<p>Décision relative aux procédures d'expropriation pour cause d'utilité publique, y compris pour les procédures de biens en état d'abandon : décision de recourir à l'expropriation, demande d'ouverture d'enquêtes, d'arrêté de cessibilité, demande initiale ou demande de prorogation relative aux déclarations d'utilité publique et d'une manière générale, toute décision nécessaire à la mise en œuvre de la procédure, y compris les décisions d'acquisition amiable lorsqu'elles sont possibles, à condition que celles-ci se fassent conformément au prix résultant de l'avis de l'autorité compétente de l'État prévu à l'article L. 1311-9 du code général des collectivités territoriales, ou à un prix inférieur.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
9	<p>Décision d'indemnisation de tout chef de préjudice en relation avec les actes des deux points ci-dessus, y compris le versement des indemnités dues aux locataires et autres titulaires de droits réels dont les droits ont été éteints en application de l'article L. 222-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, que le transfert des droits de propriété ait eu lieu suite à une ordonnance d'expropriation ou dans le cadre d'une cession amiable.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
10	<p>Décision :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'établissement de servitude en faveur de la Métropole européenne de Lille ; • d'approbation de servitudes de toute nature sur les biens immeubles relevant de la propriété de la Métropole européenne de Lille. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>

25-A-0150



Arrêté Du Président

11	<p>Décision de désaffectation ou de déclassement, décisions de classement, décisions de transfert de gestion des biens immeubles appartenant à la Métropole européenne de Lille et approbation des règlements d'utilisation des parties affectées à l'usage du public, décisions de déclassement par anticipation prévues à l'article L. 2141-2 du code général de la propriété des personnes publiques, décisions de modifier l'affectation des biens relevant du domaine public, décisions d'approbation des plans d'alignement et décisions de création ou modification d'une servitude d'utilité publique d'alignement.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard GÉRARD À M. le Vice-Président Patrick GEENENS dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
12	<p>Décision de conclure tout acte de cession ou de transfert en pleine propriété de biens immeubles relevant du domaine privé de la Métropole européenne de Lille, dès lors que le prix de cession n'excède pas 250 000 € (prix hors frais, honoraires et taxes), y compris les cessions opérées au profit des titulaires de concessions d'aménagement.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
13	<p>Décision de conclure tout acte de cession et d'acquisition de biens relevant du domaine public, sans déclassement préalable, avec l'État, les collectivités locales et leurs groupements ainsi que les établissements publics, conformément à l'article L. 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
14	<p>Décision d'exercer, au nom de la Métropole européenne de Lille, le droit de préemption défini par le code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
15	<p>Décision d'exercer, au nom de la Métropole européenne de Lille, le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
16	<p>Décision d'acquisition de biens fonciers agricoles, par exercice du droit de préemption dont est titulaire la SAFER en vertu de l'article L. 143-2 du code rural, dans les conditions de la délibération n° 07 C 0831 du 20 décembre 2007 et de la convention qui s'y rattache.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>

25-A-0150



Arrêté Du Président

17	<p>Décision de changer l'affectation d'un bien préempté.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Patrick GEENENS</p>
18	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord pour une durée n'excédant pas douze ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • tout bail, y compris avec transfert de droit réel ; • tout contrat d'occupation d'immeuble du domaine privé ; • toute convention de mise à disposition de biens meubles corporels ou immeubles, du domaine privé le cas échéant, que ces biens appartiennent à la Métropole européenne de Lille ou à des tiers. <p>Cette délégation ne s'applique ni aux conventions d'occupation de logements d'hébergement temporaire visées par la délibération-cadre relative à la lutte contre l'habitat indigne en vigueur, ni aux conventions relatives aux points d'apport volontaire.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
19	<p>Décision de conclure, modifier, renouveler, retirer, résilier ou révoquer d'un commun accord toute autorisation, toute convention d'occupation, ou de superposition d'affectation du domaine public, y compris avec transfert de droit réel, ou remise de biens et transfert de propriété, pour une durée n'excédant pas douze ans.</p> <p>Cette délégation ne s'applique pas aux conventions relatives aux points d'apport volontaire.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
20	<p>Décision d'indemnisation dans le cadre des conventionnements visés aux deux points ci-dessus relevant du Président.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

25-A-0150

**Arrêté
Du Président**



21	<p>Décision de souscrire les abonnements en fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et autres fournitures non stockables relatifs aux biens occupés par la Métropole européenne de Lille.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
22	<p>Décision de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contractualiser en 2024 et en 2025 une ou plusieurs lignes de trésorerie pour les exercices 2025 et 2026 pour un montant global maximal de 100 000 000 €, basées sur les taux européens Euribor ou €STR ; • procéder en 2024 et en 2025 aux mobilisations et remboursements des emprunts revolving et lignes de trésorerie ; • procéder en 2024 et en 2025 à la contractualisation et à la mobilisation d'emprunts sous forme d'emprunts classiques y compris auprès de l'AFL, sous forme d'enveloppes pluriannuelles, et sous forme de financement direct de marché pour financer les investissements prévus au budget 2024 et qui seront prévus au budget 2025. Ces moyens de financement seront classés A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler et devront être en phase avec la durée d'amortissement des investissements financés et, en tout état de cause, leur durée sera inférieure à 40 ans. Les primes et commissions relatives à ces prêts ne pourront pas excéder 2 % du capital souscrit ; • procéder en 2024 et en 2025 à des émissions de bons nominatifs ou instruments similaires régis par le droit français ou par le droit d'un autre État membre de l'Union européenne, et mettre en place la documentation nécessaire ; • procéder en 2024 et en 2025 à des remboursements anticipés d'emprunts, à des changements d'index (variables ou fixes), à des modifications du profil et de la périodicité de remboursement, à des réaménagements et refinancements, ces opérations ne pouvant aboutir qu'à des emprunts A1, B1 ou C1 selon la classification Gissler ; • procéder en 2024 et en 2025 à des transferts d'emprunt ou des cessions de créances ; • procéder en 2024 et en 2025 à des ouvertures de comptes de placement et à des actes de placement sur compte à terme ou compte de placement rémunéré sécurisés (capital garanti) auprès du Trésor français dans le cadre des dérogations à l'obligation de dépôt des fonds au Trésor ;

25-A-0150



Arrêté Du Président

	<ul style="list-style-type: none"> procéder en 2024 et en 2025 à l'utilisation d'instruments financiers dans la limite de la classification Gissler A1, B1, C1 conformément à la délibération-cadre n° 20 C 0079 du 21 juillet 2020 et à la signature de la documentation s'y rapportant. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>
23	<p>Décision de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, conformément aux dispositions de l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>
24	<p>Décision de création, de modification et de clôture des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>
25	<p>Décision d'octroi des garanties d'emprunt et des transferts de garantie d'emprunt entre deux organismes, sollicitées ou accordées au titre du logement social, conformément aux dispositions de l'article L. 2252-2 du code général des collectivités territoriales et de la délibération-cadre relative aux garanties d'emprunt en vigueur.</p> <p>Seuls les prêts classés A1, B1 et C1 pourront être garantis. Les organismes HLM, SEM de logements et les organismes avec agrément ministériel MOI seront orientés vers la Caisse de garantie du logement locatif social pour la garantie des prêts PLAI.</p> <p>Cette dernière disposition ne s'applique pas à LMH (office public de l'habitat de la Métropole européenne de Lille) ainsi qu'aux organismes ayant atteint le plafond de garanties sur des PLAI auprès de la Caisse de garantie du logement locatif social.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel COLIN</p>
26	<p>Décision d'autorisation de signature, pendant la durée du mandat, des engagements de garantie pris par la métropole européenne de Lille auprès de l'Agence France Locale dans les conditions définies par la délibération portant sur l'élargissement de périmètre d'adhésion et garantie en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Dominique BAERT</p>

25-A-0150



**Arrêté
Du Président**

27	<p>Décision de demande de financements ou de subventions auprès de tiers publics ou privés pour tout projet ou toute politique publique de la Métropole européenne de Lille et, le cas échéant, de signer les conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
28	<p>Décision de répondre à des appels à projets ou à manifestation d'intérêt auprès de tiers publics ou privés pour tout projet ou toute politique publique de la Métropole européenne de Lille et, le cas échéant, de signer les conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
29	<p>Décision d'acceptation de mécénats ou de parrainages et de signature des conventions afférentes.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
30	<p>Décision de versement de compensation à la suite d'une saisie administrative à tiers détenteur réalisée à tort, dans la limite de 500 €.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
31	<p>Décision d'attribution des aides individuelles aux particuliers, aux personnes morales et aux organismes agréés par l'État dans le cadre des dispositifs d'aide en matière d'habitat, d'hébergement, d'accueil de jour, de requalification des courées tels que définis par le Conseil, à l'exception des dispositifs fixés par délibérations-cadres.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>
32	<p>Décision d'autoriser l'engagement de plafonnement de loyers avec ou sans travaux.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>

25-A-0150



**Arrêté
Du Président**

33	<p>Décision d'autorisation des agréments délivrés pour les programmes immobiliers en vue de la construction de logements locatifs intermédiaires, tels que définis par l'ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>
34	<p>Décision d'octroi des subventions relatives au fonds de solidarité pour le logement (FSL) aux associations concernées en ce qui concerne les mesures d'accompagnement logement ou de gestion locative adaptée.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Marie TONNERRE</p>
35	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de contributions des entreprises au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL).</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Marie TONNERRE</p>
36	<p>Décision de signature de conventions avec des organismes de logement social pour la mise en œuvre du dispositif de bonus-malus dans le cadre des objectifs de relogement des ménages concernés par le Nouveau Programme national de renouvellement urbain (NPNRU) conformément à la délibération-cadre en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Anne VOITURIEZ</p>
37	<p>Décision d'intenter au nom de la Métropole européenne de Lille les actions en justice ou défendre la Métropole dans les actions intentées contre elle, sans aucune restriction, et ce devant toutes les juridictions ou instances compétentes.</p> <p style="text-align: center;">à Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY</p>
38	<p>Décision de fixation des rémunérations et régler les frais honoraires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des avocats : À Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY • des notaires : À M. le Vice-Président Patrick GEENENS • des huissiers de justice, experts et médiateurs désignés par tout tribunal. <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

25-A-0150



**Arrêté
Du Président**

	<p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les avocats dans le cadre des précontentieux et contentieux.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p> <p>Décision de conclure les conventions d'honoraires à intervenir avec les médiateurs et conciliateurs désignés dans le cadre des mécanismes contractuels de règlement amiable des litiges.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
39	<p>Décision d'indemnisation et signature des protocoles d'indemnisation dans le cadre du dispositif d'accompagnement des commerçants et artisans tel qu'adopté par les délibérations-cadres du Conseil.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel COLIN</p>
40	<p>Décision de sollicitation, au nom de la Métropole européenne de Lille, des services de l'État pour l'exercice du droit de préemption en vente publique d'œuvres d'art, conformément aux articles L. 123-1 et L. 123-2 du code du patrimoine.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel DELEPAUL</p>
41	<p>Décision d'émettre tout avis aux sollicitations des communes pour l'octroi de dérogations au repos dominical dans les commerces de détail et ce dans les conditions fixées par la délibération du Conseil en vigueur.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard HAESBROECK</p>
42	<p>Décision de procéder à l'enregistrement et au paiement des objets, dessins, brevets, droits d'auteur ou marques, quelles que soient leurs formes (verbales, figuratives, semi-figuratives, tridimensionnelle, de couleur et sonore), auprès de l'Institut national de la protection intellectuelle (INPI), de l'Office de l'Union européenne de la propriété intellectuelle (EUIPO) ou de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY</p>

25-A-0150



Arrêté
Du Président

43	<p>Décision d'autorisation et de signature des contrats de cession de droits patrimoniaux (droits de reproduction, de représentation et d'adaptation) d'une œuvre propriété de la Métropole européenne de Lille ou d'un tiers à titre gratuit et des contrats de licence.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
44	<p>Décision de lancement de jeux concours dans le cadre d'évènements et manifestations dont la Métropole européenne de Lille est organisatrice ou partenaire.</p> <p style="text-align: center;">À Mme la Vice-Présidente Hélène MOENECLAËY</p>
45	<p>Décision de saisir ou convoquer, préalablement à une décision du Conseil et lorsque les textes imposent que cette saisine ou convocation soit effectuée par l'assemblée délibérante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le représentant de l'État dans le département ou la région, ainsi que tout représentant des services de l'État ; • tout organisme extérieur ; • toute commission chargée réglementairement de donner un avis. <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
46	<p>Décision de solliciter les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des projets métropolitains, notamment autorisations requises par le code de l'urbanisme et le code de l'environnement.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
47	<p>Décision d'approuver les ventes de produits de toute nature provenant des voies de circulation et propriétés de la Métropole européenne de Lille, ainsi que des biens mobiliers, décisions de réforme et cessions à titre gratuit.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>

25-A-0150

**Arrêté
Du Président**



48	<p>Décision d'accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Michel COLIN</p>
49	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à des crémations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • conventions pour la crémation des restes mortels exhumés des sépultures reprises par les communes ; • conventions pour la crémation des pièces anatomiques d'origine humaine avec les établissements de soins ; • conventions pour la crémation des petits corps en cas de mort périnatale avec les établissements de soins ; • conventions pour la crémation des corps des donateurs à la science avec les facultés de médecine et les instituts de recherche. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Christian MATHON</p>
50	<p>Décision de fixation du prix des produits de la vente des offices de tourisme, des musées métropolitains et des espaces naturels métropolitains.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>
51	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions de compensation financière avec des collectivités territoriales ou établissements publics visant à transférer certains droits et certains couts dans le cadre des procédures de mutation des agents.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Christian MATHON</p>
52	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à des missions d'archéologie préventive au sens du livre V du code du patrimoine et de tout document afférent à ce type de mission.</p> <p style="text-align: center;">À chacun des Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués dans leurs domaines respectifs de délégation résultant de l'arrêté de délégation de fonctions en vigueur</p>



**Arrêté
Du Président**

53	<p>Décision d'autorisation de signature des conventions relatives à l'enfouissement des réseaux et décision de signature de ces conventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorisation de la participation afférente lorsque les crédits sont prévus au budget ; • le cas échéant, perception des recettes associées. <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard GÉRARD</p>
54	<p>Décision d'autorisation de reversement aux communes des participations d'Enedis de type R2 et article 8 telles que prévues aux contrats de concession de service public de distribution d'électricité, dans le cadre des travaux d'enfouissement de lignes basse tension et de rénovation d'éclairage public.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Bernard GÉRARD</p>
55	<p>Décision de signer toute convention liée à l'implantation, la maintenance et la collecte de points d'apport volontaire destinés aux déchets ménagers et assimilés sur un terrain privé ou public.</p> <p style="text-align: center;">À M. le Vice-Président Régis CAUCHE</p>

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-Présidents ou Conseillers métropolitains délégués, l'article afférent aux dispositions de l'arrêté de délégation de signature susvisé s'applique ;

Article 4. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 5. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN

13 MAI 2025



25-A-0151

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**DELEGATION DE FONCTIONS AUX VICE-PRESIDENTS ET CONSEILLERS
METROPOLITAINS DELEGUES**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 11 relatif aux fonctions d'ordonnateur ;

Vu le décret n° 2014-90 du 3 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération n°25-C-0137 du Conseil en date du 24 avril 2025 portant élection de Vice-président(s) et autre(s) membre(s) du bureau de la Métropole européenne de Lille;

Considérant qu'il convient d'actualiser l'arrêté de délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués en vigueur afin de tenir compte de l'élection du 2ème Vice-président ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 est abrogé.

Article 2. Les fonctions reprises ci-après sont respectueusement déléguées à Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués :

25-A-0151

Arrêté
Du Président



VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
1er VICE-PRÉSIDENT Éric SKYRONKA	<p style="text-align: center;">Sports - Métropole Citoyenne</p> Cette délégation comprend notamment : grands évènements et équipements sportifs, JO Paris 2024, filières sports, Conseil de développement, plateforme métropolitaine de services
2ème VICE-PRÉSIDENT Arnaud DESLANDES	<p style="text-align: center;">Attractivité et Rayonnement de la Métropole : Relations internationales et européennes - Eurométropole</p> Cette délégation comprend notamment : relations internationales, affaires européennes
3ème VICE-PRÉSIDENT Bernard GÉRARD	<p style="text-align: center;">Voiries - Qualité des espaces publics</p> Cette délégation comprend aussi : cavités souterraines, signalisation, enfouissement des réseaux, police du stationnement et de la circulation hors agglomération
4ème VICE-PRÉSIDENT Gérard CAUDRON	<p style="text-align: center;">Aménagement (hors parc d'activité) et ville renouvelée (hors géographie prioritaire)</p>
5ème VICE-PRÉSIDENT Sébastien LEPRÊTRE	<p style="text-align: center;">Mobilités, transports publics</p> Cette délégation comprend notamment : schéma directeur des infrastructures de transport (SDIT), transport de marchandises, sécurité et contrôle d'accès, aménagement et gouvernance des gares, modes doux, stationnement, plan de déplacement urbains, accessibilité PMR, écobonus mobilité, ZFE, électromobilité, canal Seine-Nord, navettes fluviales
6ème VICE-PRÉSIDENTE Charlotte BRUN	<p style="text-align: center;">Climat, Transition écologique et Énergie</p> Cette délégation comprend notamment : plan climat-air-énergie territorial (PCAET), maîtrise de la demande électrique, réseaux d'énergie, charte de végétalisation, santé environnementale (lutte contre les pollutions), bureau des temps

25-A-0151



Arrêté
Du Président

VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
7ème VICE-PRÉSIDENT Dominique BAERT	<p style="text-align: center;">Finances</p> <p>Cette délégation comprend notamment : budget, gestion de la dette, contractualisation (contrat de plan État-Région, programmes opérationnels), commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), fonds européens, commission intercommunale des impôts directs (CIID)</p> <p style="text-align: center;">Politique de la ville (géographie prioritaire ANRU), Cohésion sociale et solidarités</p> <p>Cette délégation comprend notamment : programme métropolitain de requalification des quartiers anciens dégradés (PMRQAD), nouveau programme de rénovation urbaine (NPRU), contrat de ville</p>
8ème VICE-PRÉSIDENT Francis VERCAMER	<p style="text-align: center;">Aménagement du territoire - Stratégie d'urbanisme</p> <p>Cette délégation comprend notamment : PLUi, RLPi, service instructeur métropolitain, lien avec le SCOT, ADULM</p>
9ème VICE-PRÉSIDENT Bernard HAESBROECK	<p style="text-align: center;">Économie - Recherche - Enseignement supérieur - Numérique</p> <p>Cette délégation comprend notamment : gouvernance économique, rebond industriel, aides économiques, commerce, artisanat et économie de proximité, plan de relance, économie sociale et solidaire, filières d'excellence, capitale mondiale du design, filière numérique</p>
10ème VICE-PRÉSIDENTE Anne VOITURIEZ	<p style="text-align: center;">Logement et Habitat</p> <p>Cette délégation comprend notamment : programme local de l'habitat (PLH), hébergement d'urgence, production et réhabilitation de logements, Lille Métropole Habitat (LMH)</p>
11ème VICE-PRÉSIDENT Régis CAUCHE	<p style="text-align: center;">Propreté de l'espace public - Prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets</p> <p>Cette délégation comprend notamment : économie circulaire, centre de valorisation organique (CVO), centre de valorisation énergétique (CVE), schéma directeur des déchets ménagers, propreté de l'espace public, prévention, collecte, traitement, tri et valorisation des déchets</p>

25-A-0151



Arrêté
Du Président

VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
12ème VICE-PRÉSIDENTE Hélène MOENECLAËY	<p style="text-align: center;">Vie institutionnelle - Communication Gouvernance, territoires</p> <p>Cette délégation comprend notamment : conférence métropolitaine des maires, contrats de projets, coopérations inter-territoriales et transfrontalières, schéma de coopération transfrontalière, antenne territoriale décentralisée, mutualisation</p>
13ème VICE-PRÉSIDENT Alain BÉZIRARD	<p style="text-align: center;">Politique de l'eau et de l'assainissement</p> <p>Cette délégation comprend notamment : veille sanitaire et écologique, police de l'assainissement, veille hydrologique et météorologique, stations d'épuration, défense extérieure contre l'incendie</p>
14ème VICE-PRÉSIDENT Jean-François LEGRAND	<p style="text-align: center;">Agriculture et espaces naturels</p> <p>Cette délégation comprend notamment : stratégie alimentaire, ruralité, circuits courts, bio, voies d'eau, trame verte et bleue, espaces naturels métropolitains (ENM), cours d'eau domaniaux, relation avec le monde agricole, métropole nourricière</p>
15ème VICE-PRÉSIDENTE Doriane BÉCUE	<p style="text-align: center;">Emploi, insertion et lutte contre la pauvreté</p>
16ème VICE-PRÉSIDENT Matthieu CORBILLON	<p style="text-align: center;">Parcs d'activités et Immobilier d'entreprises - Urbanisme commercial - Aménagement économique</p>
17ème VICE-PRÉSIDENT Michel DELEPAUL	<p style="text-align: center;">Culture et Tourisme</p> <p>Cette délégation comprend notamment : grands évènements culturels, tourisme d'affaires, Hello Lille</p>
18ème VICE-PRÉSIDENT Patrick GEENENS	<p style="text-align: center;">Stratégie et action foncière et patrimoniale de la Métropole</p> <p>Cette délégation comprend notamment : patrimoine métropolitain (hors patrimoine affecté aux services métropolitains), valorisation et stratégie foncière, gestion et préservation du patrimoine architectural et urbain, liens avec l'EPF et la SAFER</p>

25-A-0151

**Arrêté
Du Président**



VICE-PRÉSIDENT	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
19ème VICE-PRÉSIDENT Christian MATHON	<p align="center">Gestion des ressources humaines et Administration</p> <p>Cette délégation comprend notamment : gestion des ressources humaines et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, diversité, dialogue social, responsabilité sociale de la collectivité, moyens généraux de l'administration (dont la gestion du patrimoine affecté aux services métropolitains), sécurité des bâtiments, crématoriums, archives, commande publique, achats</p>
20ème VICE-PRÉSIDENT Michel COLIN	<p align="center">Contrôle et gestion des risques, certification et transparence des comptes</p> <p>Cette délégation comprend notamment : contrôle de gestion, évaluation et coordination des politiques publiques, assurance, prévention des conflits d'intérêts, analyse des tiers, garanties d'emprunt, contrôle analogue, Stade Pierre Mauroy (finances et contrat de partenariat hors évènements)</p>

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
1er CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Dominique LEGRAND	<p align="center">Aménagement numérique du territoire</p> <p>Cette délégation comprend notamment : couverture fibre et mobile</p>
2ème CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE DÉLÉGUÉE Marie TONNERRE	<p align="center">Jeunesse - Fonds de solidarité logement</p> <p>Cette délégation comprend notamment : fonds d'aide aux jeunes</p>
3ème CONSEILLÈRE MÉTROPOLITAINE DÉLÉGUÉE Stéphanie DUCRET	<p align="center">Sécurité et prévention de la délinquance - Politique de vidéoprotection - Plan métropolitain de sauvegarde</p> <p>Cette délégation comprend notamment : police métropolitaine des transports et de l'environnement (PMTE)</p>

25-A-0151



Arrêté
Du Président

CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ	FONCTIONS DÉLÉGUÉES
4ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Patrick DELEBARRE	Gens du voyage - Aménagement et gestion des aires d'accueil
5ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Alain BLONDEAU	Gestion des milieux aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)
6ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Alain CAMBIEN	Président de la CAO / CCS n° 1 : "Espaces publics - Voirie - Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Mobilité et accessibilité - Transport publics - Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics"
7ème CONSEILLER MÉTROPOLITAIN DÉLÉGUÉ Didier DUFOUR	Président de la CAO / CCS n° 2 : "Écologie urbaine (hors Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI)) - Aménagement du territoire et urbanisme - Logement, politique de la ville et jeunesse - Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion - Gouvernance et Administration - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Rayonnement de la Métropole"

Article 3. En cas d'absence ou d'empêchement du conseiller métropolitain en charge de la présidence de l'une ou l'autre commission d'appel d'offres et de concession de service, celui-ci est suppléé selon l'ordre de priorité suivant :

25-A-0151



Arrêté Du Président

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE CONCESSION DE SERVICE	PRÉSIDENT CAO ET CCS	SUPPLÉANCE
<p style="text-align: center;">Commission d'appel d'offres et de concession de service n° 1 :</p> <p>"Espaces publics - Voirie - Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI) - Mobilité et accessibilité - Transport publics - Sécurité et contrôle d'accès dans les transports publics"</p>	<p>Représentant de M. le Président : Alain CAMBIEN</p>	<p>Didier DUFOUR</p>
<p style="text-align: center;">Commission d'appel d'offres et de concession de service n° 2 :</p> <p>"Écologie urbaine (hors Eau - Assainissement, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et Défense extérieure contre l'incendie (DECI)) - Aménagement du territoire et urbanisme - Logement, politique de la ville et jeunesse - Développement économique - Emploi - Recherche - Insertion - Gouvernance et Administration - Finances - Évaluation des politiques publiques - Contrôle de gestion - Rayonnement de la Métropole"</p>	<p>Représentant de M. le Président : Didier DUFOUR</p>	<p>Alain CAMBIEN</p>

Article 4. Mmes et MM. les Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués désignés à l'article 2 sont habilités, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, en ce qui concerne leurs délégations de fonctions respectives :

- À prendre toute initiative pour l'instruction et la préparation des dossiers dans leur domaine de compétence, en liaison avec l'ensemble des Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;
- À signer les actes, contrats, certificats, pièces de toute nature, extraits et copies conformes de documents, ainsi que les bons de commande, relevant de leur domaine de délégation ;
- À opposer la prescription quadriennale dans leur domaine de compétence.

Article 5. Sous la surveillance et la responsabilité de M. le Président, délégation de signature est accordée à M. Dominique BAERT, Vice-président, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Michel COLIN, Vice-président, pour exercer toute action et prendre tout acte visés à l'article 11



Arrêté
Du Président

du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 et relatifs aux fonctions d'ordonnateur ;

Article 6. En application des articles 5 et 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les Vice-présidents et conseillers titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent le Président de la Métropole européenne de Lille par écrit, en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences. Un arrêté du Président de la Métropole européenne de Lille déterminera, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences ;

Article 7. En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes et MM. les Vice-présidents ou Conseillers métropolitains délégués, l'article afférent aux dispositions de l'arrêté de délégation de signature susvisé s'appliquent ;

Article 8. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 9. M. le Directeur général des services et le M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

13 MAI 2025

Le Président de la
Métropole européenne de Lille,

Damien CASTELAIN



25-A-0154

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES MOSAÏC / RELAIS NATURE DU PARC DE LA
DEULE - ACTE DE NOMINATION D'UN MANDATAIRE SAISONNIER 2025**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025, portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu les articles R. 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux ;

Vu la décision 24-DD-0032 du 19 janvier 2024 instituant la régie de recettes et d'avances Mosaïc - Relais Nature du parc de la Deûle, identifiant Hélios n° 55503 ;

Vu l'acte de nomination n° 24-A-0071 en date du 20 février 2024 du régisseur et des mandataires suppléants ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 20 mars 2025 ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire et des mandataires suppléants en date du 22 avril 2025 ;

Considérant qu'il convient de nommer un mandataire saisonnier 2025



Arrêté Du Président

ARRÊTE

Article 1. Pour la période du 1er juin au 19 octobre 2025 inclus, Axelle CARPENTIER est nommée mandataire de la régie susvisée pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de la régie.

Article 2. Le mandataire ne doit pas percevoir de sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Il doit les payer ou les encaisser selon les modes de paiement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3. Tout mandataire est tenu d'appliquer en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006

Article 4. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 5. M. le Directeur général des services et M. le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

25-A-0160

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**PROJET D'EVOLUTIONS DU PLU3 - PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
UNIQUE**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0067 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5217-2 et suivants ;

Vu le code de l'environnement, et notamment son article L.123-6 relatif à l'enquête publique unique ;

Vu la délibération du Conseil de la MEL n° 24-C-0166 du 28 juin 2024 prescrivant le lancement d'une procédure de modification du PLU3 et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable ;

Vu la délibération du Conseil de la MEL n° 24-C-0167 du 28 juin 2024 prescrivant le lancement d'une procédure d'évolutions du PLU3 pour accompagner les enjeux urbains et l'intégration de la future ligne de tramway du pôle métropolitain Roubaix - Tourcoing et fixant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable ;

Vu la délibération du Conseil de la MEL n° 25-C-0039 du 28 février 2025 arrêtant le projet de modification du PLU3 et tirant le bilan de la concertation préalable ;

Vu la délibération du Conseil de la MEL n° 25-C-0040 du 28 février 2025 arrêtant le projet de révision partielle du PLU3 et tirant le bilan de la concertation préalable ;

Vu les avis rendus par les Personnes Publiques associées ;

Vu les avis rendus par les conseils municipaux ;



Arrêté Du Président

Vu l'examen conjoint en date du 3 avril 2025 ;

Vu la décision n° E2500019/59 du 28 février 2025 du Président du tribunal administratif de Lille désignant une commission d'enquête de 3 membres, ainsi qu'un commissaire enquêteur suppléant ;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant que les conditions d'ouverture et de déroulement de l'enquête publique ont été déterminées en concertation avec la commission d'enquête.

ARRÊTE

Article 1. Enquête publique unique : objet et caractéristiques principales

Il est prescrit une enquête publique unique relative à un projet d'évolutions du Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Européenne de Lille (PLU3).

Cette enquête publique unique est composée de 2 points :

- Un projet de modification du PLU3 portant sur :
 - des évolutions nécessaires pour les projets ou opérations d'aménagement ayant connu des avancées n'ayant pu intégrer le calendrier de la révision du PLU3 ;
 - des ajustements et corrections sur des sujets mineurs ;
 - des évolutions pour répondre à des demandes de l'État qui n'ont pu être traduites dans le PLU3, notamment sur les sujets de la mixité sociale et des gens du voyage;
 - la poursuite du déploiement des outils du PLU pour encadrer le potentiel en renouvellement urbain et pour préserver les espaces agricoles et naturels.;
 - la correction ou la réécriture de règles soulevant des difficultés d'application et/ou pouvant être source d'interprétation à l'instruction
 - la mise à jour les servitudes d'utilité publique (SUP) et obligations diverses (OD) du PLU en fonction des derniers éléments mis à disposition par l'État et les gestionnaires.

- Un projet de révision partielle du PLU3 visant à accompagner les enjeux urbains et l'intégration de la future ligne de tramway du pôle métropolitain Roubaix – Tourcoing.

Arrêté Du Président



Le siège de l'enquête est désigné comme étant la MEL, 2 Boulevard des Cités Unies à Lille.

La personne publique responsable du projet est la MEL.

Article 2. Durée de l'enquête publique unique et modalités de consultation du dossier et de participation du public

Après concertation avec la commission d'enquête, il est décidé que l'enquête publique aura lieu du 17 juin 2025 à 9h00 au 18 juillet 2025 à 17h00, soit 32 jours consécutifs.

Le contenu du dossier est le suivant :

- Note de présentation non technique expliquant les projets d'évolution du PLU3 proposés,
- Les deux bilans de concertation,
- Les avis rendus par les Personnes Publiques Associées,
- Les avis rendus par les conseils municipaux,
- Le compte-rendu de l'examen conjoint,
- Les pièces constitutives des projets d'évolution du PLU3.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers sous forme dématérialisée :

- Sur le registre numérique à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/evolution-plu3> ;
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Métropole Européenne de Lille, 2 Boulevard des Cités Unies à Lille et dans les mairies des communes de Roubaix et de Wavrin, aux heures d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter les dossiers sur support papier, aux heures d'ouverture des bureaux :

- à la Métropole européenne de Lille, 2 Boulevard des Cités Unies à Lille,
- à la mairie de la commune de Roubaix, 17 Grand Place, aux heures d'ouverture des bureaux,
- à la mairie de la commune de Wavrin, 1 Place de la République, aux heures d'ouverture des bureaux.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et / ou propositions :

- sur des registres papier mis à la disposition du public, aux heures d'ouverture des bureaux :



Arrêté Du Président

- à la Métropole Européenne de Lille, 2 Boulevard des Cités Unies à Lille,
 - à la mairie de la commune de Roubaix, 17 Grand Place, aux heures d'ouverture des bureaux,
 - à la mairie de la commune de Wavrin, 1 Place de la République, aux heures d'ouverture des bureaux.
- Par courrier adressé à : Métropole Européenne de Lille – Madame la Présidente de la commission d'enquête – Enquête Publique évolutions PLU3- 2 Boulevard des Cités Unies – CS 70043 – 59040 Lille Cedex ;
 - Par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/evolution-plu3> ;
 - Par courriel à l'adresse suivante : evolution-plu3@mail.registre-numerique.fr
 - Aux membres de la commission d'enquête lors des permanences listées à l'article 3.

Les observations et/ou propositions du public seront visibles sous forme dématérialisée dans les meilleurs délais sur le site :

<https://www.registre-numerique.fr/evolution-plu3>

Le sachant, chaque contributeur est responsable des données qu'il rend publiques à travers ses courriers, courriels et/ ou sur le registre (identité, coordonnées postale, téléphonique ou adresse email).

L'intégralité des contributions papier sera consultable sur le registre papier mis à disposition à la MEL. Les registres papier des communes de Roubaix et Wavrin ne contiendront que celles qui y ont été déposées.

Article 3. Identité de la commission d'enquête, lieux et dates des permanences

M. le Président du tribunal administratif a désigné une commission d'enquête de 3 membres, ainsi qu'un commissaire enquêteur suppléant :

- Présidente de la commission d'enquête : Madame Peggy CARTON – ingénieure en environnement ;
- Commissaire enquêteur titulaire : Monsieur Jean-Michel ROPITAL – ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, en retraite ;
- Commissaire enquêteur titulaire : Madame Sylvie CAYET – retraitée de la fonction publique territoriale ;
- Commissaire enquêteur suppléant : Monsieur Hervé LEGRAND – retraité de la police nationale et d'un groupe de haute technologie aéronautique ;

Arrêté Du Président



Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public lors de permanences qui se tiendront dans les lieux, dates et horaires suivants :

Siège de la MEL, 2 boulevard des Cités Unies à Lille	Mairie de Roubaix, 17 Grand Place	Mairie de Wavrin, 1 Place de la République
Mardi 17 juin 2025 de 9h à 12h	Vendredi 20 juin 2025 de 14 h à 17 h	Samedi 21 juin 2025 de 9h à 12h
Mardi 24 juin 2025 de 10h à 13h	Samedi 28 juin 2025 de 9h à 12h	Mercredi 25 juin 2025 de 9h à 12h
Mardi 1er juillet 2025 de 14h à 17h	Vendredi 4 juillet 2025 de 14h à 17h	Samedi 5 juillet 2025 de 9h à 12h
Mardi 8 juillet 2025 de 14h à 17h	Samedi 12 juillet 2025 de 9h à 12h	Jeudi 10 juillet 2025 de 9h à 12h
Vendredi 18 juillet 2025 de 14h à 17h	Jeudi 17 juillet 2025 de 14h à 17h	Mercredi 16 juillet 2025 de 9h à 12h

Article 4. Publicité de l'enquête

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et sera rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les journaux « La Voix du Nord » et « Nord-Eclair », couvrant l'ensemble du Département du Nord ;

Cet avis sera en outre affiché au moins quinze jours avant le démarrage et pendant toute la durée de celle-ci :

- au tableau d'affichage des 95 communes membres de la MEL ;
- sur la borne d'affichage interactive de la Métropole européenne de Lille - 2 Boulevard des Cités Unies à Lille.

Un avis sera publié sur le site internet suivant : <https://www.registre-numerique.fr/evolution-plu3>, au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et durant toute la période d'enquête.

L'accomplissement de ces mesures de publicité sera constaté par un certificat d'affichage dûment daté et signé par les maires des communes membres de



Arrêté Du Président

la MEL et par Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille, chacun pour ce qui les concerne.

Article 5. Clôture de l'enquête

À l'expiration du délai d'enquête, la commission d'enquête récupèrera et clôturera les registres d'enquête sur support papier (MEL et communes de Roubaix et Wavrin).

Dans les huit jours suivant la réception du registre d'enquête et des documents annexés, la commission d'enquête rencontre le responsable du projet et lui communique les observations et/ ou propositions consignées dans un procès-verbal de synthèse.

A réception du procès-verbal de synthèse, le responsable du projet dispose d'un délai de 15 jours pour éventuellement transmettre à la commission d'enquête ses observations dans un mémoire en réponse.

Dans les trente jours à compter de la fin de l'enquête, la commission d'enquête transmet son rapport relatant le déroulement de l'enquête et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables à Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille et à Monsieur le Président du tribunal administratif.

Monsieur le Président de la Métropole européenne de Lille en transmettra copie aux maires des 95 communes membres de la MEL.

Article 6. Mise à disposition du public du rapport et des conclusions

Après le déroulement de l'enquête, il pourra être pris connaissance, pendant un an, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, auprès de la Métropole Européenne de Lille.

En outre, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront publiés sur le site internet suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/evolution-plu3>.

Toute personne physique ou morale pourra demander, à ses frais, communication de ce rapport et de ces conclusions.



Arrêté Du Président

Article 7. Identification de la personne responsable du projet ou de l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La Direction accompagnement juridique en aménagement des territoires reste à la disposition du public pour tout renseignement lié à l'accomplissement de cette procédure (tél. 06.22.81.27.29).

Article 8. Décision pouvant être adoptée à l'issue de l'enquête

Au terme de l'enquête publique unique, il sera proposé au Conseil de la MEL de se prononcer sur l'approbation du projet d'évolutions du PLU3, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées, des conseils municipaux, ainsi que des observations du public.

Article 9. Affichage et diffusion de l'arrêté

Le présent arrêté est accessible sur le site internet suivant : <https://www.lillemetropole.fr/la-publicite-des-actes-de-la-metropole-europeenne-de-lille>.

Le présent arrêté est affiché au tableau d'affichage des 95 communes membres de la MEL.

Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution, chacun en ce qui le concerne :

- À titre d'exécution :
 - Aux maires des 95 communes membres de la MEL ;
 - Aux membres de la commission d'enquête.
- À titre de notification :
 - À Monsieur le Préfet du Nord,
 - À Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille.

Article 10. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;



Arrêté Du Président

Article 11. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

25-A-0161

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**ECOBONUS - DISPOSITIF "CHANGER ÇA RAPPORTE" - AGENCE DE SERVICES
ET DE PAIEMENTS (ASP) - ARRETE D'ATTRIBUTION MODIFICATIF N°6 - PERIODE
2024/2025**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu la délibération n° 18 C 0524 du 15 juin 2018 autorisant le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour la mise en œuvre du projet ECOBONUS "Péage inversé" ayant pour objet la mise en place d'un programme d'incitation au changement de comportements de mobilité en vue de diminuer la congestion sur les axes structurants de la métropole européenne de Lille (MEL) ;

Vu la notification du marché à la Société Anonyme WORLDLINE en date du 14 juin 2022 pour un montant de 11 330 648,29 € HT sur l'ensemble des tranches ;

Vu la décision directe n° 22-DD-0503 du 29 juin 2022 autorisant le transfert à la Société par Actions Simplifiées (SAS) WORLDLINE France par avenant n° 1 notifié le 9 août 2022 ;

Vu la délibération n° 22-C-0394 du 16 décembre 2022 autorisant, d'une part, la signature de l'avenant n° 2 avec la société WORLDLINE pour tenir compte de la suppression des prestations liées aux récompenses et ramenant le montant du marché à 8 812 114,43 € HT et d'autre part, la signature de la convention de mandat avec l'Agence de Services et de Paiements (ASP) afin qu'elle puisse assurer le versement des récompenses auprès des participants ;

Vu la délibération n° 23-C-0073 du 14 avril 2023 autorisant, d'une part, la signature de l'avenant n°3 avec la société WORLDLINE afin de prolonger le marché de trois mois et de permettre l'interfaçage avec l'ASP et portant le montant du marché à

25-A-0161

Arrêté Du Président



9 187 094,43 € HT et, d'autre part, d'adopter le règlement relatif aux règles d'éligibilité, de sélection et d'attribution des récompenses ;

Vu la décision directe n° 24-DD-0175 du 12 mars 2024 autorisant la signature de l'avenant n°4 avec la société WORLDLINE afin d'affermir la tranche optionnelle n°1 (A25 et RN41) ;

Vu la convention de mandat signée le 19 juillet 2023 entre l'ASP et la MEL relative au paiement des récompenses du dispositif "Changer ça rapporte" pour le compte de la MEL ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0563 du 14 novembre 2024 arrêtant la liste des participants au programme au titre de l'année 2024 pour permettre le versement des récompenses par l'ASP ;

Vu l'arrêté n° 24-A-0578 du 18 décembre 2024 arrêtant la liste modificative et complémentaire des participants au programme "Changer ça rapporte" sur la tranche optionnelle n°1 pour l'année 2024 ;

Vu les arrêtés n° 25-A-0009 du 20 janvier 2025, n° 25-A-0049 du 21 février 2025, n° 25-A-0087 du 20 mars 2025 et 25-A-0109 du 9 avril 2025 arrêtant les listes modificatives et complémentaires des participants au programme "Changer ça rapporte" sur la tranche optionnelle n°1 pour la période 2024/2025 ;

Considérant que, dans le cadre des contrôles relevant de l'ASP pour procéder au paiement de l'aide au bénéficiaire après ordonnancement, un arrêté attributif global annuel mentionnant les noms, prénoms, dates de naissance, adresses des bénéficiaires doit être adressé par la MEL ;

Considérant l'évolution de la liste des participants au programme "Changer ça rapporte" suite, d'une part, à des modifications d'informations personnelles et, d'autre part, à des participants nouvellement inscrits ;

ARRÊTE

Article 1. La liste modificative et complémentaire des participants au programme "Changer ça rapporte" sur la tranche optionnelle n°1 pour la période 2024/2025 est jointe au présent arrêté ;

Arrêté
Du Président



Article 2. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Région Hauts de France, Préfet du Département du Nord.

25-A-0163

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

LOMPRET -

**ROCADE NORD-OUEST
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION HORS AGGLOMERATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1 ;

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 15 avril 2025 émise par la société COLAS sise 1ère rue Port Fluvial 59211 Santes pour le compte de la MEL DEPV sise 2 Bd des Cités Unies CS 70043 59040 Lille Cedex aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation ;

Considérant qu'une information par courrier a été faite aux communes, à la Direction Interdépartementale des routes à partir du 19 février 2025 et qu'un communiqué de presse a été publié le mardi 1er avril 2025 ;

Considérant que des travaux de raboutage, purges et mise en œuvre d'un tapis d'enrobé anti bruit sur la route métropolitaine 652 Rocade Nord-Ouest sens Englos vers Lambersart nécessitent la fermeture des échangeurs n° 2 MIN, n° 4 Pérenchies, n° 5 Kinépolis et n° 6 Lomme et rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers le week-end du 16 mai au 19 mai 2025 et en cas de report du 23 mai au 26 mai 2025 Rocade Nord-Ouest à Lompret ;



Arrêté Du Président

ARRÊTE

Article 1. À compter du vendredi 16 mai à 20h au lundi 19 mai 2025 à 6h30 et en cas de report du 23 mai à 20h au 26 mai 2025 à 6h30, la circulation des véhicules est interdite Rociade Nord-Ouest sens Englos-Lambersart du PR 2+355 au PR 5+432 ;

Article 2. À compter du vendredi 16 mai à 20h au lundi 19 mai 2025 à 6h30 et en cas de report du 23 mai à 20h au 26 mai 2025 à 6h30, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant du Marché d'Intérêt National vers l'A22. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Echangeur n° 2 vers A25 (Ennetières-en-Weppes) ;
- Rociade Nord-Ouest sens vers A25 (Englos) ;
- Echangeur d'Englos vers Route nationale 41 (Englos) ;
- Echangeur de Sequedin, vers Route nationale 41 (Englos) ;
- Route nationale 41 sens Lille vers La Bassée (Hallennes-lez-Haubourdin) ;
- Giratoire M207 jusqu'à la Route nationale 41 sens La Bassée vers Lille (Hallennes-lez-Haubourdin) ;
- Route nationale 41 sens La Bassée vers Lille (Hallennes-lez-Haubourdin) ;
- Route nationale 41 La Bassée vers Lille (Englos) ;
- Echangeur de Sequedin (Englos) ;
- Echangeur d'Englos direction A22 (Englos).

Article 3. À compter du vendredi 16 mai à 20h au lundi 19 mai 2025 à 6h30 et en cas de report du 23 mai à 20h au 26 mai 2025 à 6h30, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant dans le sens Capinghem vers A22. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Rue du Grand But M654 (Lomme) ;
- Rue Poincaré M933, jusqu'à l'échangeur de Capinghem (Capinghem) ;
- Echangeur de Capinghem jusqu'à la Rociade Nord-Ouest sens vers A25 (Capinghem) ;
- Ensuite suivre la déviation prévue à l'article 2.

Article 4. À compter du vendredi 16 mai à 20h au lundi 19 mai 2025 à 6h30 et en cas de report du 23 mai à 20h au 26 mai 2025 à 6h30, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant dans le sens centre Kinépolis vers A22. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Echangeur Kinépolis vers A25 (Lomme) ;
- Rociade Nord Ouest vers A25 (Lomme) ;
- Ensuite suivre la déviation prévue à l'article 2.

Arrêté Du Président



Article 5. À compter du vendredi 16 mai à 20h au lundi 19 mai 2025 à 6h30 et en cas de report du 23 mai à 20h au 26 mai 2025 à 6h30, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant dans le sens Lompret vers A22. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Rue de Lille M7b (Lomme) ;
- Echangeur de Lompret vers A25 (Lompret) ;
- Rocade Nord-Ouest sens vers A25 (Lomme) ;
- Ensuite suivre la déviation prévue à l'article 2.

Article 6. À compter du vendredi 16 mai à 20h au lundi 19 mai 2025 à 6h30 et en cas de report du 23 mai à 20h au 26 mai 2025 à 6h30, une déviation est mise en place pour tous les véhicules circulant dans le sens A25 vers A22 désirant sortir aux échangeurs n° 4, n° 5 et n° 6. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- Rocade Nord-Ouest M652 sens A25 vers A22 (Lambersart) ;
- Echangeur 8 (Saint-André-lez-Lille) ;
- Echangeur 8 bretelle d'insertion vers A25 (Saint-André-lez-Lille) ;
- Rocade Nord-Ouest M652G sens A22 vers A25 (Lambersart).

Article 7. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par la société SOTRAVEER.

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les services de la MEL 48 heures avant le début des travaux par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr.

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront également les services de la MEL de la fin des travaux dans le délai de 24 heures après leur fin effective par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr.

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les destinataires en cas de report de l'intervention ;

Article 8. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 9. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 10. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :



Arrêté Du Président

- La société COLAS ;
- La société SOTRAVEER ;
- Mme le Maire de Lompret ;
- M le Maire Ennetières-en-Weppes ;
- M le Maire Englos ;
- M le Maire Hallennes-lez-Haubourdin ;
- M le Maire Saint-André-lez-Lille ;
- M le Maire Lambersart ;
- M le Maire Capinghem ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur de Deverra ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Nord ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Directeur d'Ilévia.

25-A-0164

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

ROUBAIX - TOURCOING - WASQUEHAL -

**RM656 ET RM656G - REGLEMENTATION PERMANENTE DE LA CIRCULATION
HORS AGGLOMERATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 413-1 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu l'avis favorable de M. le Préfet du Nord, représenté par M. le Directeur Départemental des territoires en date du 24 février 2025 ;

Considérant qu'il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation de veiller à la sécurité des usagers, à la commodité de l'utilisation de la voie publique et à la protection de l'environnement et de la tranquillité publique ;

Considérant qu'en l'absence d'arrêté permanent, il incombe à l'autorité détentrice du pouvoir de police de circulation à la régularisation de la signalisation en place ;

ARRÊTE

Article 1. Les prescriptions suivantes s'appliquent sur la Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656 sens Lille vers Roubaix à Wasquehal du PR6+324 au PR8+650 :

La vitesse maximale autorisée des véhicules légers est fixée à 90 km/h ;

Arrêté Du Président



La vitesse maximale autorisée des véhicules de plus de 3,5 tonnes est fixée à 80 km/h.

Article 2. La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 70 km/h sur la Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656 sens Lille vers Roubaix à Tourcoing et Wasquehal du PR8+650 au PR10+764.

Article 3. La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 50 km/h sur la Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656 sens Lille vers Roubaix à Roubaix et Tourcoing du PR10+764 au PR10+1677.

Article 4. Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes, Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656 sens Lille vers Roubaix à Tourcoing et Wasquehal du PR9+300 au PR10+590.

Article 5. Les prescriptions suivantes s'appliquent sur la Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656G sens Roubaix vers Lille à Roubaix, Tourcoing et Wasquehal du PR10+1658 au PR8+850 :

- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 70 km/h.

Article 6. Les prescriptions suivantes s'appliquent sur la Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656G sens Roubaix vers Lille à Wasquehal du PR8+850 au PR5+636 :

- La vitesse maximale autorisée des véhicules légers est fixée à 90 km/h ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules de plus de 3,5 tonnes est fixée à 80 km/h.

Article 7. La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 70 km/h sur la Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656G sens Roubaix vers Lille à Wasquehal du PR5+636 au PR5+330.

Article 8. La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 70 km/h sur la Voie Rapide Urbaine Route Métropolitaine 656G bretelle d'insertion M965610B2 échangeur République vers M656G sens Roubaix vers Lille à Roubaix et Tourcoing.

Article 9. Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 10. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques.

Article 11. Le présent arrêté abroge et remplace toutes les dispositions contraires antérieures.



Arrêté Du Président

Article 12. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 13. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le Maire de Roubaix ;
- Mme le Maire de Tourcoing ;
- Mme le Maire de Wasquehal ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Nord ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Directeur d'Esterra ;
- M. le Directeur d'Ilévia.

25-A-0165

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

WERVICQ-SUD -

**RUE DE LINSELLES - REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION HORS
AGGLOMERATION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0066 du 18 mars 2025 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n° 25-A-0068 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1 et R. 417-11 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Vu la demande en date du 30 avril 2025 émise par la société CREA'PAV sise TSA 70011 Chez Sogelink 69134 Dardilly Cedex pour le compte de la MEL DEPV sise 2 boulevard des Cités Unies CS 70043 59040 Lille Cedex aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation du stationnement et de la circulation ;

Considérant que des travaux d'aménagement d'une piste cyclable, dont la durée prévisionnelle est estimée à 65 jours ouvrés, rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers du 19 mai 2025 au 8 septembre 2025 rue de Linselles à Wervicq-Sud ;

Considérant que lors d'une réunion d'information, la commune, les transports publics et les entreprises ont validé les différentes phases des travaux ;

ARRÊTE

Arrêté Du Président



Article 1. À compter du 19 mai 2025 et jusqu'au 8 septembre 2025, les prescriptions suivantes s'appliquent rue de Linselles Route Métropolitaine 9 (Wervicq-Sud) entre les PR3+490 et PR3+760 :

- La circulation est alternée par feux ;
- Le dépassement des véhicules, autres que les deux-roues, est interdit ;
- Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- La vitesse maximale autorisée des véhicules est fixée à 30 km/h.

Article 2. La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la société CREA'PAV.

Article 3. Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront les services de la MEL 48 heures avant le début des travaux par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr ;

Le bénéficiaire et le demandeur de l'acte préviendront également les services de la MEL de la fin des travaux dans le délai de 24 heures après leur fin effective par le biais du mail générique arrete.circulation@lillemetropole.fr.

Article 4. Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux dressés par les forces de l'ordre et pourront donner lieu à des poursuites.

Article 5. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 6. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- La société CREA'PAV ;
- M. le Maire de Wervicq-Sud ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;
- M. le Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Nord ;
- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;



Arr\u00eat\u00e9 Du Pr\u00e9sident

- M. le Directeur d'ESTERRA ;
- M. le Directeur d'Il\u00e9via.